Année 1994. – N° 42 [1] A.N. (C.R.) ISSN 0249-3088 0242-6765 Jeudi 2 juin 1994

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(63e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1re séance du mercredi 1er juin 1994

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Souhaits de bienvenue à deux délégations de parlements étrangers** (p. 2467).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 2467).

ATTITUDE FACE AUX MINISTRES NÉO-FASCISTES ITALIENS (p. 2467)

MM. Georges Hage, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU LOGEMENT SOCIAL (p. 2467)

MM. Jean Tardito, Hervé de Charette, ministre du logement.

INDEMNISATION DU CHÔMAGE (p. 2468)

Mme Marie-Josée Roig, M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

NUISANCES DUES À L'AÉROPORT D'ORLY (p. 2469)

MM. Jean Marsaudon, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

OPÉRA DE PARIS (p. 2469)

MM. Jean de Boishue, Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie.

CRÉDITS EUROPÉENS POUR L'AVESNOIS (p. 2470)

MM. Alain Poyart, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

USINE CHAUSSON DE CREIL (p. 2471)

MM. Ernest Chénière, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

HOMMAGE AUX 4e ET 3e BATAILLONS SAS (p. 2472)

MM. Jean de Lipkowski, François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

RWANDA (p. 2473)

MM. Michel Fromet, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

QUESTIONNAIRE À LA JEUNESSE (p. 2473)

Mmes Martine David, Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.

RADIOS LOCALES ASSOCIATIVES (p. 2474)

MM. Serge Janquin, Alain Carignon, ministre de la communication.

RÉÉCHELONNEMENT DES ARRIÉRÉS FISCAUX DE L'OM (p. 2475)

MM. Philippe Mathot, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

NOUVELLE LÉGISLATION CANADIENNE SUR LA PÊCHE (p. 2476)

MM. Gérard Grignon, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

POLITIQUE EUROPÉENNE (p. 2477)

MM. Charles Ehrmann, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (p. 2477)

MM. Pierre Albertini, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

CENTRES D'AIDE SOCIALE (p. 2478)

M. Charles Gheerbrant, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES (p. 2479)

MM. Jean-Pierre Michel, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

ALSACIENS ET MOSELLANS DISPARUS SUR LE FRONT DE L'EST (p. 2480)

MM. Aloyse Warhouver, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

Suspension et reprise de la séance (p. 2480)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

3. **Famille.** – Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2480).

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Colette Codaccioni, rapporteur de la commission des affaires culturelles.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 2491)

Exception d'irrecevabilité de M. Bocquet : Mmes Muguette Jacquaint, le ministre d'Etat, M. Louis de Broissia, Mme Bernadette Isaac-Sibille. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

Suspension et reprise de la séance (p. 2496)

4. **Programmation militaire pour les années 1995 à 2000.** – Explications de vote et vote sur l'ensemble d'un projet de loi (p. 2496).

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 2496)

MM. René Galy-Dejean,
Jean-Michel Boucheron,
Daniel Colin,
Guy Hermier.

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 2496)

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

5. **Ordre du jour** (p. 2501).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE À DEUX DÉLÉGATIONS DE PARLEMENTS ÉTRANGERS

M. le président. Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation de parlementaires conduite par M. Rein Helme, président de la commission de la défense, président du groupe d'amitié Estonie-France à l'Assemblée de l'Etat estonien. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

Je suis également heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation de parlementaires conduite par M. Zhou Jue, vice-président de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe communiste.

ATTITUDE FACE AUX MINISTRES NÉO-FASCISTES ITALIENS

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et aux membres de son Gouvernement.

Un ministre belge a dénoncé récemment la présence, au sein du Conseil européen, d'un ministre italien néo-fasciste. *(Exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Vous êtes bien placé !

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Il s'agit d'un réformateur !

M. Georges Hage. Cette attitude, qui a sa rigueur, prend un relief certain au moment où l'on s'apprête à commémorer la victoire des peuples et de la démocratie sur le nazisme.

M. Charles Ehrmann. Et le communisme ?

M. Georges Hage. Monsieur le Premier ministre, certains de vos amis, et non des moindres, candidats des plus en vue aux élections du 12 juin, sont prêts à banaliser cette présence, au nom de l'unité européenne. Si Paris valait une messe, l'unité européenne vaut-elle qu'on abjure ?

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Georges Hage. Nulle Nulle sorte de réalisme politique ne peut à nos yeux transformer les ministres néo-fascistes en ministres comme les autres. Quelle sera l'attitude du Gouvernement français lorsqu'il rencontrera ces ministres-là ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, *ministre des affaires étrangères.* Je le sais bien, chacun, sur les bancs de cette assemblée, est prêt à se mobiliser contre toute résurgence des idéologies qui ont fait le malheur de l'Europe au XXe siècle : le fascisme, le nazisme, le stalinisme. *(« Très bien ! » et vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Sachez, monsieur Hage, que la vigilance du Gouvernement est égale à la vôtre sur ce point. Cela étant clairement posé, il y a eu des élections libres et démocratiques en Italie. Le peuple italien a choisi ses représentants, lesquels ont choisi un gouvernement qui est légal et légitime.

M. Jean-Pierre Brard. Avec les médias !

M. le ministre des affaires étrangères. Ce gouvernement désigne des ministres dans les différents conseils européens. Nous n'avons pas à les récuser *a priori. (« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Nous serons, bien entendu, attentifs à toute dérive éventuelle.

Les premiers entretiens que j'ai eus avec mon homologue italien, M. Martino, m'ont renforcé dans la conviction que la démocratie italienne gardera le cap qui a été le sien depuis les débuts de la construction européenne, c'est-à-dire un engagement européen sincère et actif. Je crois que l'intérêt de la France est de garder avec cette grande puissance méditerranéenne qu'est l'Italie des relations de confiance et d'amitié. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU LOGEMENT SOCIAL

M. le président. La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Ma question s'adresse à M. le ministre du logement.

Monsieur le ministre, le financement de la construction du logement social est au bord de l'asphyxie, moins sans doute en raison d'une dotation budgétaire trop insuffisante, notamment pour les PLA, qu'en raison d'un système de financement qui tend à se bloquer au moins à deux niveaux.

Premier blocage, les garanties d'emprunt. Les villes qui, depuis des années, ont consenti des efforts importants de construction de logements sociaux, ne peuvent plus donner ces garanties. Ainsi, une de ces villes qui ont déjà fait un effort important en faveur du logement social et donc garanti de nombreux emprunts se voit blâmée par sa chambre régionale des comptes pour s'être trop endettée. Une autre, qui n'a pas considéré comme nécessaire de répondre aux besoins en logements sociaux locatifs et qui a donc conservé sa capacité de garantie, se trouve au tableau d'honneur. Quel paradoxe ! C'est le monde à l'envers !

Les conséquences, c'est que de nombreux projets sont bloqués. Certes, les bailleurs sociaux – H.L.M., sociétés d'économie mixte – peuvent se tourner vers la caisse de garantie du logement social, qui prendra au passage 2,5 p. 100 du capital prêté. Ils verront ainsi s'alourdir leurs difficultés.

D'où ma question, de simple bon sens : ne vaut-il pas mieux demander à votre banquier privilégié – en la matière, la Caisse des dépôts et consignations – de se contenter comme l'ont fait certains banquiers lors de grandes opérations bien éloignées du logement social, il est vrai..., d'une garantie à 50 p. 100 ? La construction pourrait ainsi trouver un nouvel essor. L'Etat, comme les collectivités locales, prendrait ainsi sa part du risque, certes, mais tout le secteur du bâtiment y trouverait avantage.

Deuxième blocage, les taux d'intérêt. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Arrêtez ! La question !

M. Jean Tardito. Nous assistons à une véritable déstabilisation du financement du logement social.

M. Robert-André Vivien. Vous êtes bien patient, monsieur le président !

M. René Carpentier. Ce n'est pas ce que vous disiez la semaine dernière !

M. Jean Tardito. Les gouffres financiers se creusent.

M. le président. Concluez, monsieur Tardito !

M. Jean Tardito. Quelle durée de réajustement des prêts...

M. le président. Merci, monsieur Tardito !

M. Jean Tardito. ... et quelle baisse graduelle des taux envisagez-vous monsieur le ministre ?

M. le président. Je pense que le ministre du logement vous a compris.

M. Jean Tardito. Il en va de l'avenir du BTP. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du logement.

M. Hervé de Charette, *ministre du logement.* Monsieur le député, c'est un fait que, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'effort qui a été fait cette année ainsi qu'en 1993 en faveur du logement social est considérable puisque les crédits engagés ont été de 350 millions de francs, en 1991, de 500 millions de francs en 1993, chiffre maintenu en 1994. Vous le voyez, le progrès est considérable.

Vous évoquez deux points. D'abord, celui de la garantie. Depuis cinquante ans, c'est-à-dire depuis qu'existe le mouvement HLM dans sa dimension actuelle, il fonctionne grâce à la garantie des collectivités locales, les villes, parfois les départements. Bien entendu, les choses resteront ainsi. Il n'y a aucune raison de supprimer cette exigence de garantie des prêts qui sont accordés par la Caisse des dépôts.

Lorsque les situations communales sont mauvaises, ce qui est peut-être le cas de votre ville, monsieur le député-maire

M. Jean Tardito. Pas du tout !

M. Jean-Pierre Brard. M. Tardito est un maire exemplaire !

M. le ministre du logement. ... la Caisse des dépôts fait en effet appel à la Caisse de garantie du logement social. Je suis d'accord avec vous sur la nécessité de réexaminer le coût de cette garantie et d'ailleurs, des discussions sont en cours sur ce sujet. Mais cette garantie ne peut être qu'exceptionnelle et réservée aux cas de crise.

Quant à baisser le taux d'intérêt du PLA, vous avez proposé 3. p. 100, je crois. Pourquoi pas 0 p. 100 ? Dans la démagogie, il n'y a pas de raison de s'arrêter !

M. Jean Tardito. 3 p. 100 sur trois ans.

M. le ministre du logement. La proposition que vous faites coûterait 10 milliards par an, c'est-à-dire l'équivalent de la totalité de l'effort de l'Etat en faveur du logement social. Le taux d'intérêt du PLA est lié à celui du taux servi au livret A. Qu'il faille se pencher sur ce sujet me semble en effet opportun. Nous devons y réfléchir cous, et vous aussi, monsieur le député. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

INDEMNISATION DU CHÔMAGE

M. le président. La parole est à Mme Marie-Josée Roig.

Mme Marie-Josée Roig. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnnelle.

Les personnes au chômage perdent leurs droits aux Assedic dès lors qu'elles ont travaillé un certain nombre de jours dans le mois. Pourtant, et afin de rester en contact avec le monde du travail, bon nombre de chômeurs souhaiteraient pouvoir accepter des emplois temporaires ou de courte durée. Malheureusement, ils sont contraints d'y renoncer dans la mesure où le salaire qu'ils retireraient de ces emplois serait inférieur à l'indemnisation de leur chômage, pour laquelle, dans certaines conditions, ils n'ont pas de supplément. De plus, un certain nombre de leurs droits tomberaient automatiquement et ils seraient donc obligés de s'inscrira à nouveau avec toutes les contraintes, attentes et pertes de temps que cela implique.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, et tout en instaurant un contrôle strict, ne serait-il pas possible de calculer l'indemnisation du chômage au prorata du temps travaillé ? Un tel mode de calcul permettrait de réduire les charges, des Assedic, de mieux contrôler le travail au noir et, enfin et surtout, d'encourager et d'aider mieux dans leurs démarches les trop nombreux demandeurs d'emploi que nous accueillons quotidiennement dans nos permanences et qui veulent rester en contact avec le monde du travail, avec la vie même. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, *ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.* Madame le député, je rappellerai d'abord qu'il existe dans le régime assurance chômage une disposition permettant aux demandeurs d'emplois qui retrouvent une activité partielle d'assurer celle-ci en bénéficiant d'un complément de rémunération. Mais – disons-le tout de suite – elle ne s'applique pas dans tous les cas, et elle est complexe et difficilement lisible, d'où l'intérêt de la disposition d'origine parlementaire puisqu'il s'agit d'un amendement présenté par M. Michel Hannoun qui est devenu l'article 8 de la loi quinquennale sur l'emploi. Elles est d'application simple : tout demandeur d'emploi qui retrouve – et c'est le cas que vous évoquez – un emploi avec un niveau de rémunération inférieur à celui de son indemnité se voit attribuer une compensation. Cette disposition va toout à fait dans le sens du passage des dépenses passives aux dépenses actives que souhaite le Gouvernement et qui s'est trouvé concrétisé par deux dispositions de la loi quinquennale.

La première concerne l'indemnisation travail à temps réduit sur une longue durée pour éviter des licenciements. Elle a été négociée par les partenaires sociaux. L'UNEDIC a donné son accord. Le décret paraîtra prochainement.

La seconde est celle de l'article 8. Les partenaires sociaux se retrouvent le 8 juin prochain pour en discuter. Le Gouvernement y est très attaché. Il est prêt à accepter des modalités d'adaptation pour qu'il y ait compatibilité avec le traitement des comptes de l'UNEDIC, mais il veillera à ce que cette négociation aboutisse à bon terme dans les meilleurs délais. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

NUISANCES DUES À L'AÉROPORT D'ORLY

M. le président. La parole est à M. Jean Marsaudon.

M. Jean-Marsaudon. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, comme vous l'avez déjà souligné, les choix des gouvernements précédents ont abouti à une concurrence sauvage et acharnée entre les compagnies aériennes. La Commission européenne vient ainsi d'exiger l'ouverture de la liaison Orly-Londres aux compagnies britanniques, qui sera suivie, six mois plus tard, de celle des liaisons Orly-Marseille et Orly-Toulouse. Il est probable que d'autres compagnies aériennes étrangères voudront également utiliser l'aéroport d'Orly pour desservir de grandes villes européennes.

Cet aéroport est situé à douze kilomètres de la capitale, au cœur d'une zone très urbanisée. Si le plan d'exposition au bruit de 1975 englobe une population de 42 000 personnes, elles sont en fait près de 275 000 à subir des nuisances sonores continues. 210 000 mouvements d'avions à Orly sont enregistrés alors qu'Aéroports de Paris s'était engagé à ne pas dépasser 200 000.

Pour assurer un minimum de tranquillité aux populations concernées, des engagements pris en 1968 avaient instauré un couvre-feu nocturne de vingt-trois heures à six heures . Mais de multiples exceptions permettent déjà d'y déroger continuellement.

Dans le même esprit, le ministre des transports avait assuré, en 1987, que la piste numéro 2 ne constituait qu'une infrastructure de secours et de remplacement en cas d'indisponibilité des autres pistes.

L'arrivée de compagnies étrangères va inéluctablement entraîner un fort accroissement du trafic aérien au-dessus d'Orly. Les nuisances, en particulier sonores, qui en découleront risquent de devenir tout à fait intolérables pour les riverains.

Monsieur le ministre, les engagements concernant le couvre-feu nocturne et l'usage strictement limité de la piste numéro 2 seront-ils encore respectés avec l'accroissement du trafic sur l'aéroport d'Orly ? Pouvez-vous nous assurer que les populations riveraines ne deviendront pas les premières victimes de cet accroissement ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, la situation du transport aérien est grave et sérieuse. Sur la base des accords donnés au nom de la France en 1990 et 1992, la Commission de Bruxelles nous a enjoint d'ouvrir immédiatement à la concurrence internationale la ligne Orly – Londres et dans les six mois, les lignes Orly – Marseille et Orly – Toulouse.

Sur Orly – Londres, nous avons pu, malgré cette condamnation, éviter l'arrivée brutale d'avions britanniques en ordre dispersé. La ligne n'ouvrira que le 13 juin et j'ai limité les vols à quatre rotations par compagnie ou par numéro d'immatriculation. Par conséquent, dès le 13 juin, quatre rotations seront effectuées par les compagnies britanniques British Airways et TAT ensemble, et quatre rotations par le groupe Air France. Par ailleurs AOM et Air Liberté ont demandé des créneaux horaires à Heathrow, problème qui sera réglé soit à l'amiable, soit par le dépôt d'une plainte devant la Commission. L'équilibre est donc sauvegardé malgré la condamnation unilatérale de la Commission, et cela n'a pas été facile.

En ce qui concerne l'aéroport d'Orly, outre la limitation à quatre rotations par compagnie ou par numéro d'immatriculation, j'ai décidé que, dès l'année prochaine, en avril 1995, cette ligne ne pourrait être desservie aux heures de pointe que par des avions de plus de 200 places. Ces deux décisions sont de nature à limiter l'augmentation du nombre de mouvements. Parallèlement, la plate-forme aéroportuaire d'Orly vient de décider, en accord avec les compagnies, de réduire le nombre d'avions par heure de 36 à 34, à la fois pour assurer le respect des horaires et pour protéger les riverains.

Nous accordons à la protection des riverains la plus grande attention. Je puis donc vous préciser, monsieur le député, que le couvre-feu est bien évidemment maintenu.

OPÉRA DE PARIS

M. le président. La parole est à M. Jean de Boishue.

M. Jean de Boishue. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la francophonie.

Monsieur le ministre, l'Opéra-Bastille se meurt ! *(« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Pierre Mazeaud. Ça oui

M. Robert-André Vivien. Bergé assassin !,

M. Pierre Mazeaud. Bergé, au trou !

M. Jean de Boishue. Après avoir subi les assauts de la mauvaise foi politique, voilà maintenant l'Opéra de Paris pris sous le tir du corporatisme. Il ne faut en aucun cas qu'il meure d'indifférence ou de non-assistance à un établissement public culturel français de très haute qualité.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Jean de Boishue. L'Opéra de Paris est un grand outil culturel. L'annulation du spectacle de la semaine dernière a empêché des millions de Français de participer à la vie de l'Opéra. Il les a empêchés également de prendre toute la mesure du rôle que cet établissement peut jouer dans notre vie culturelle.

Monsieur le ministre, le Gouvernement a-t-il pris la juste mesure de l'importance culturelle de l'Opéra pour notre vie nationale ? *(« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Vous, messieurs, vous avez confondu la culture et le caviar ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Pierre Mazeaud. Bergé, au trou !

M. Jean de Boishue. Deuxième question : serez-vous, monsieur le ministre, le chroniqueur de la mort de l'Opéra ou le promoteur de sa vie et de son rayonnement dans le monde ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la francophonie.

M. Jacques Toubon, *ministre de la culture et de la francophonie.* Monsieur le député, l'art lyrique et chorégraphique, l'opéra à Paris comme dans les régions, l'Opéra national de Paris, sont une part importante de notre vie culturelle et méritent effectivement toute l'attention des pouvoirs publics.

C'était, il est vrai, une illusion de croire que la construction de la salle de la Bastille réglerait tous les problèmes endémiques de l'Opéra. Nous sommes victimes des erreurs qui se sont accumulées depuis l'ouverture précipitée, en 1990, du nouvel établissement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Pierre Mazeaud. Bergé !

M. Robert-André Vivien. Bergé est une crapule, et vous le savez, monsieur le ministre !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Mais le rôle du Gouvernement et du ministre de la culture est de savoir conduire l'épreuve de vérité lorsqu'elle est nécessaire. Nous avons donc, depuis un an, pris nos responsabilités. Nous nous sommes efforcés de diminuer les dépenses et de limiter les déficits. Surtout, nous avons pris toutes les mesures permettant d'assurer un avenir brillant à l'Opéra national de Paris, notamment par l'adoption d'un nouveau statut clair et efficace ne prévoyant qu'un seul patron, et par la désignation à la tête de l'établissement de professionnels unanimement reconnus comme compétents et efficaces.

M. André Fanton. Ça va changer !

M. Robert-André Vivien. C'est du pipeau, monsieur le ministre !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Ce plan de redressement comporte effectivement un plan social, mesuré et équilibré. Sur les 120 suppressions de postes prévues qui permettront, en année pleine, une économie de 25 millions de francs, les trois quarts ne constituent pas des licenciements.

Dans ces conditions, je fais appel à la responsabilité de tous. Le Gouvernement et le ministre de la culture ont pris leurs responsabilités. Vous pouvez être assuré de l'ambition de notre projet pour l'Opéra national de Paris, dont je mesure toute l'importance pour la France. Nous en referons l'une des quatre ou cinq scènes majeures dans le monde. J'espère que chacun s'associera à ce projet, à l'intérieur et à l'extérieur de cette grande maison. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Robert-André Vivien. Virez d'abord Bergé, monsieur le ministre !

M. le président. Monsieur Vivien ...

M. Pierre Mazeaud. Bergé à la porte !

CRÉDITS EUROPÉENS POUR L'AVESNOIS

M. le président. La parole est à M. Alain Poyart.

M. Alain Poyart. Monsieur le Premier ministre, le classement en objectif 1 par l'Union européenne des trois arrondissements du Nord : Avesnes, Douai et Valenciennes, a été, l'an dernier, une grande victoire pour votre gouvernement. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

Durant les mois qui ont suivi, tous les partenaires de ces trois arrondissements ont travaillé ensemble pour élaborer une proposition nationale de programme. Un consensus s'était dégagé pour qu'un effort important soit consacré aux infrastructures routières, qui sont particulièrement défaillantes, notamment dans l'arrondissement d'Avesnes. Il n'existe en effet aucun kilomètre d'autoroute, le réseau de routes nationales à quatre voies est très réduit et le réseau départemental est obsolète puisqu'il n'est classé que minoritairement hors gel.

C'est pourquoi, dans le document transmis à la DATAR en décembre dernier, figuraient des interventions de désenclavement à hauteur de 16 p. 100 des crédits FEDER concernés. Toutefois, lors d'une réunion qui s'est tenue mercredi dernier à la préfecture de région à Lille, les représentants de la Commission européenne ont fait part de leur désaccord devant un tel taux d'intervention. Ils souhaiteraient que le taux retenu soit égal à celui du Hainaut belge, soit 5 p. 100.

Une telle décision serait une catastrophe pour l'ensemble avesnois, qui cumulerait ainsi trois handicaps importants : un tissu industriel peu diversifié, une agriculture touchée de plein fouet par les quotas laitiers et un réseau routier dépassé. Son redressement serait alors illusoire.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, je demande au Gouvernement d'être inflexible dans les prochaines semaines, afin que l'intégralité des crédits demandés pour les routes de l'arrondissement d'Avesnes, en particulier, figure dans le document final de la Commission de Bruxelles. Les instructions que vous avez données à la D.A.T.A.R. vont-elles dans ce sens ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, *ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.* Monsieur le député, merci d'avoir rendu hommage à l'action de mes collègues Daniel Hoef-

fel et Alain Lamassoure, qui ont obtenu pour la première fois qu'une partie de la France métropolitaine, et notamment de votre région, puisse bénéficier de l'objectif n° 1 du FEDER.

M. Jean-Pierre Kucheida. Et le Pas-de-Calais ?

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Dans ce cadre, nous avons préparé un excellent dossier technique et politique sur le désenclavement routier de l'Avesnois. Il est clair que nous sommes au début de la négociation avec la Commission et vous pouvez compter sur la détermination de mes collègues qui s'appuieront sur la qualité du dossier préparé par les services de l'équipement, pour tout faire en vue d'obtenir, dans le cadre de l'objectif numéro 1, le maximum de crédits pour une région qui a le plus grand besoin d'un désenclavement routier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. René Carpentier. Ce n'est pas une réponse, monsieur le ministre.

USINE CHAUSSON DE CREIL

M. le président. La parole est à M. Ernest Chénière.

M. Ernest Chénière. Ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'industrie, des télécommunications et du commerce extérieur, intéressera aussi M. le Premier ministre. Il s'agit en effet de la possible prochaine disparition définitive d'un constructeur automobile français, la société des usines Chausson.

Monsieur le ministre, je vais vous interroger au sujet de l'usine Chausson de Creil, victime d'une lente agonie par plans sociaux successifs. Sans remonter aux premières suppressions d'emplois de 1988, rappelons les 887 licenciements de 1992, les 1 104 licenciements de 1993 et les 435 licenciements de 1994. Il faudrait composer une « sonnerie aux morts sociaux du travail et de l'emploi » pour faire ressentir et partager l'effondrement dans l'exclusion d'hommes et de femmes, actifs et travailleurs, pères et mères de famille, et qui n'ont en rien démérité.

M. Arthur Dehaine et M. Olivier Dassault. Tout à fait !

M. Ernest Chénière. Le lien de cette détresse, monsieur le ministre, est entre vous et moi car, par l'effet d'une délocalisation insidieuse, la production des Renault Trafic quitte progressivement le bassin creillois, déjà industriellement sinistré, pour être tranférée sur les chaînes de l'usine Renault de Batilly, implantée dans votre région de Lorraine.

L'administrateur judiciaire s'était engagé, à ce que pas plus de trente-cinq véhicules ne soient construits quotidiennement à Batilly, afin de préserver l'emploi sur le site de Creil, auquel tout surplus devait être réservé. Cet engagement n'est pas tenu et ce sont quarante à cinquante caisses de Trafic qui sont quotidiennement acheminées de Gennevilliers à Batilly. A cela, que répondez-vous ?

Et que répondez-vous lorsqu'on affirme que des intérimaires ont été embauchés à Batilly, sans même que l'on ait avancé des propositions aux exclus de Chausson-Creil ?

Les deux derniers plans sociaux font obligation aux deux co-actionnaires, Peugeot et Renault, de reprendre, chacun, 100 des salariés licenciés de la société des usines Chausson. Cette disposition n'est pas respectée. Quelle sera votre intervention sur ce point ?

Comment agirez-vous pour favoriser une reprise de Chausson par Renault, entreprise encore nationalisée, sachant que les travailleurs de Creil ont montré à la tâche un savoir-faire inégalé. Ils ont restylé le Trafic et sont sur le point de lancer la fabrication commerciale de 300 à 400 véhicules de ce nouveau type, dit Phase 3, à destination de l'Allemagne, et ce avec les compliments de la direction Renault de l'entreprise.

M. le président. Monsieur Chénière, le ministre a compris votre question.

M. Ernest Chénière. Monsieur le ministre, je vous remercie de répondre à ces questions et de dire également quel accueil vous réservez à la société d'experts industriels qui a engagé un plan de restructuration de cette entreprise à partir de la décision, attendue le 13 juin, du tribunal de commerce de Nanterre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie Française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.* Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je comprends la passion d'Ernest Chénière défendant le site de Creil. Il a posé sa questiondans des termes qui impliquent une réponse très claire.

Deux entreprises françaises, l'une privée, Peugeot, l'autre publique, Renault, sont associées depuis plusieurs années sur ce site. Nous constatons aujourd'hui qu'elles sont hors d'état de travailler ensemble et d'assurer un avenir à plein effectif de la société Chausson, et particulièrement de l'usine de Creil.

Peugeot, qui a bâti avec Fiat, il y a plusieurs années, une usine SEVEL-Sud pour construire des utilitaires, a renoncé depuis lors à maintenir une activité sur Creil et s'est contentée de prolonger les activités du break 504. Renault, de son côté, a assuré en quelque sorte la gestion effective de l'ensemble Chausson et se trouve aujourd'hui en situation conflictuelle avec son partenaire, auquel elle est associée, certes, depuis quinze ans, mais dans un malentendu qui se prolonge. Désormais, vous le savez, l'affaire est devant le tribunal de commerce de Nanterre.

Quel a été le rôle des pouvoirs publics et quel sera-t-il ?

Premièrement, il s'agit de faire en sorte que le plan social, élaboré sous l'autorité de l'administrateur judiciaire, soit le plus respectueux possible des intérêts des salariés. Je pense, au demeurant, que seule la garantie de l'Etat a permis à l'administrateur judiciaire de présenter un plan social digne de ce nom.

Renault étant la seule des deux entreprises sur laquelle l'Etat actionnaire ait une certaine influence, nous l'avons poussée à explorer au maximum les possibilités d'utilisation de ce site. Je puis vous dire que l'activité est garantie jusqu'à la fin de 1994, la décision du 13 juin ouvrant la période ultérieure, à compter de 1995.

Plus généralement, la décision du Gouvernement, à l'initiative du Premier ministre Edouard Balladur, de soutenir l'industrie automobile pour le véhicule léger comme pour le véhicule utilitaire, a eu un effet de dopant pour l'usine de Creil, qui a pu mettre fin au vendredi chômé et entrevoir ainsi une petite espérance.

Je terminerai par deux observations de principe.

Si Peugeot et Renault persistent à ne pas s'entendre, ils iront au contentieux. S'agissant d'une affaire de droit privé, les règlements de compte auront lieu sous l'autorité judiciaire, et il n'appartient pas à l'Etat de se substituer à une décision de justice : c'est l'article 1er.

Article 2 : la région Lorraine, que j'ai l'honneur de présider, ayant vu les effectifs de sa zone sidérurgique passer, en dix-huit ans, de 70 000 salariés à 12 000 salariés, pouvait assurément bénéficier d'une certaine solidarité de la part de la communauté nationale, mais, en aucun cas, le développement de Batilly ne se fera au détriment de Creil, car il y a une solidarité globale que le Gouvernement a pour mission d'assurer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

HOMMAGE AUX 4e ET 3e BATAILLONS SAS

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le 6 juin, nous allons honorer comme il convient l'action menée par les parachutistes et commandos anglais, américains et canadiens. Cette commémoration serait l'occasion d'en finir avec une injustice qui dure depuis cinquante ans. Depuis cinquante ans, en effet, la France ignore que, dans cette grande bataille pour la liberté, les parachutistes des 4e et 3e bataillons SAS ont sauté les premiers. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Dès le 5 juin, nous étions au combat. Les premiers morts sur le sol de France furent français.

Ces 450 parachutistes ont livré en Bretagne une telle bataille, harcelant sans trêve l'ennemi, coupant ses voies de communication qu'ils sont parvenus, aidés par la résistance locale, à bloquer 150 000 Allemands de divisions d'élite. Si ces renforts avaient pu être acheminés, l'opération Overlord n'aurait peut-être pas réussi, en tout cas, la bataille de Normandie se serait poursuivie pendant des semaines sanglantes.

Ces deux bataillons ont d'ailleurs également combattu dans le reste de la France. Ils ont ainsi été de nouveau parachutés dans le Rhône le 15 août afin d'empêcher les Allemands d'acheminer des renforts vers le sud. Mais, tout cela, les Français l'ignorent. N'étant qu'une poignée de survivants – nous avons subi 70 p. 100 de pertes – et n'étant pas constitués en lobby, nous ne les avons pas pris à témoin. Nous sommes donc dans les ténèbres de l'oubli dont seul Alain Peyrefitte dans les colonnes du journal *Le Figaro* a essayé de nous faire sortir.

Monsieur le Premier ministre, cette commémoration est la dernière occasion de dire la part que nous avons prise au débarquement. Ce faisant, vous rendrez justice à ces militaires, inconnus en France mais célèbres en Angleterre. Que les Français sachent que ces hommes qui sautèrent un jour avant l'Autre ont eu une part certaine et peut-être décisive dans le succès d'Overlord. Faites-le au nom des survivants et des morts, de ces bataillons dont le général de Gaulle disait qu'ils furent les plus exposés, les plus audacieux, les plus solitaires et les plus éprouvés.

Je vous demande de déchirer le linceul de l'oubli, de faire dire par les ministres du Gouvernement et peut-être par les médias ce qui fut ainsi accompli. Je vous demande également de faire en sorte que les manuels d'histoire retracent l'histoire du débarquement et que, dans celle-ci, nous ayons notre juste part. Que les jeunes de France sachent que, en ces temps-là, d'autres jeunes allèrent jusqu'au sacrifice suprême pour laver l'outrage de 40 et permettre la résurrection de la patrie. Parmi ceux-ci, il y avait ces paras dont Charles de Gaulle disait encore : « Ils regardent le ciel sans pâlir et la terre sans rougir ». *(Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. Robert-André Vivien. Les communistes n'applaudissent pas ! *(Vives protestations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Jean Tardito. Ce n'est pas vrai !

M. Guy Hermier. Menteur !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

M. Robert-André Vivien. Je n'avais pas vu !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

M. François Léotard, *ministre d'Etat, ministre de la défense.* Monsieur de Lipkowski, je tiens tout d'abord à vous transmettre les excuses du ministre des anciens combattants, M. Philippe Mestre, qui célèbre en ce moment même le cinquantenaire des Cadets de la France libre à Coëtquidan.

A travers vous et votre combat, monsieur le député, je salue avec un infini respect tous ceux qui, à cette époque, en Normandie, en Provence, en Italie, et plus tard en Allemagne, ont montré le chemin de l'audace, du courage et très souvent du panache. Et, parlant de panache, je pense bien sûr aux parachutistes SAS que vous avez évoqués.

Je ne reviendrai pas sur les faits, que vous connaissez ici mieux que quiconque. Je tiens néanmoins à rappeler devant la représentation nationale que c'est Emile Bouetard, jeune caporal breton, qui fut le premier mort de l'opération Overlord. Il est tombé à Plumelec devant une batterie allemande. Ce fut le premier Français, sur le territoire de France, dans sa province natale, à faire le sacrifice de sa vie pour que nous soyons aujourd'hui des hommes et des femmes libres. Je voudrais que la représentation nationale évoque le souvenir de ce jeune Breton avec la même émotion que vous, monsieur le député.

Le Gouvernement s'est attaché à ce que les manifestations du cinquantenaire délivrent un message à la jeunesse française d'aujourd'hui. Nous y avons largement travaillé avec le ministre des anciens combattants, sous l'autorité du Premier ministre et des ministres responsables.

S'agissant par exemple des SAS, des subventions ont été accordées à leur amicale afin de lui permettre d'organiser des cérémonies : 200 000 francs en 1993, 170 000 francs en 1994. En outre, ils ont été reçus par M. Mestre et moi-même et nous les avons assurés de la présence personnelle des ministres à toutes leurs manifestations. Il y a trois heures, j'inaugurais une exposition intitulée « Ensemble ils ont libéré la France » qui se tiendra pendant plus d'un an au musée de l'armée, aux Invalides. Ainsi que vous pourrez le constater, elle rassemble de nombreux témoignages de ce qu'a été l'action des parachutistes français, des SAS.

A Plumelec, une importante cérémonie nationale, à laquelle j'assisterai, aura lieu le 5 juin. Le 6 juin, l'amicale des parachutistes SAS ranimera la flamme à l'Arc de triomphe. Le 18 juin, cette amicale sera associée à la cérémonie des maquis de Saint-Marcel, maquis auxquels les SAS ont apporté une contribution essentielle. Le 4 septembre, une manifestation se déroulera à Sennecey-le-Grand en Saône-et-Loire à la mémoire de vos camarades disparus.

Monsieur le député, le général de Gaulle avait fait compagnon de la Libération le drapeau des SAS. Je crois que nous seront unanimes sur ces bancs pour saluer avec

une très fidèle mémoire, une admiration immense, compte tenu des actes qu'ils ont accomplis, et surtout un infini respect, tous vos camarades disparus. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

M. Louis Moxandeau. Et les 170 hommes du commandant Kieffer ? Eux aussi étaient français !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

RWANDA

M. le président. La parole est à M. Michel Fromet.

M. Michel Fromet. Monsieur le ministre des affaires étrangères, la tragédie du Rwanda dépasse les limites de l'horreur et la communauté internationale n'a pour l'instant pas réussi à stopper les massacres. La MINUAR a bien du mal à évacuer les civils restant à Kigali. Quant aux ONG et au HCR, en dépit de leurs trésors d'audace et de dévouement, ils sont impuissants devant l'ampleur du drame. Ils ne peuvent d'ailleurs qu'atténuer les souffrances sans pouvoir guérir le mal, celui-ci ayant des racines politiques.

Derrière le paravent de la guerre ethnique entre Tutsis et Hutus se cache en effet une lutte sans merci pour le pouvoir, un pouvoir absolu, détenu aujourd'hui par la majorité hutue extrémiste, qui s'appuie sur l'armée rwandaise et les milices. Cette majorité n'entend pas appliquer les accords d'Arusha prévoyant pourtant la participation de l'opposition à ce pouvoir, opposition constituée de Hutus modérés et de Tutsis rassemblés dans le FPR.

Les accords d'Arusha, signés en Tanzanie en août 1993, sont pourtant la seule solution politique crédible pour installer la paix. C'est d'ailleurs ce qu'est venu dire à la France il y a une semaine le Premier ministre désigné, M. Twagiramungu. Si, dans l'esprit d'Arusha, une solution politique n'est pas rapidement trouvée, la masse des réfugiés rwandais fuyant l'horreur et frappant aux portes du Burundi risque de déstabiliser demain ce pays déjà fragile.

Monsieur le ministre, ma question sera simple : quelle initiative la France compte-t-elle prendre pour amener les belligérants et les pays voisins à une négociation afin que l'esprit d'Arusha se concrétise dans ce pays ami, je le répète, et déjà trop meurtri. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur le député, je partage votre analyse.

J'ai déjà eu l'occasion devant cette assemblée de dénoncer et de condamner les massacres qui ont été perpétrés des deux côtés, à commencer par ceux commis par les milices qui ont agi dans les zones contrôlées par les forces gouvernementales. Nous avons d'ailleurs, à l'initiative de Mme Micheaux-Chevry qui représentait la France lors de cette réunion, demandé à la commission des Nations unies pour les droits de l'homme, qui s'est réunie récemment à Genève, de désigner un rapporteur spécial afin d'identifier les coupables et de les punir.

Par ailleurs, notre action politique s'est déployée selon quatre axes que j'ai déjà évoqués ici. Je les rappelle très brièvement. Premièrement, alléger les souffrances des populations. Comme vous, je veux rendre hommage au courage extraordinaire et au dévouement inlassable des organisations non gouvernementales présentes sur le terrain. Nous essayons de les aider. Je rappelle que M. Douste-Blazy s'est rendu sur place il y a quelques jours. Parmi l'action humanitaire de vaste ampleur que nous avons engagée, soulignons la mise en place d'une antenne chirurgicale du SAMU mondial au Burundi destinée à traiter les blessés les plus graves. Nous poursuivons l'action humanitaire au Burundi, en Tanzanie et au Rwanda même, par le biais des organisations non gouvernementales.

Deuxièmement, favoriser la mise en place de la force des Nations unies. C'est grâce à la France qu'a été sortie de l'enlisement où elle se trouvait la résolution du Conseil de sécurité. Sachez que 5 500 hommes sont prévus. On nous indique que 4 000 sont d'ores et déjà prêts à se mettre en place sur le terrain, des Sénégalais, des Ghanéens, et d'autres encore. La France est prête, quant à elle, à participer à leur équipement.

Troisièmement, obtenir le cessez-le-feu, car, quels que soient les efforts humanitaires, nous ne parviendrons pas à améliorer la situation des populations si les parties n'arrêtent pas le feu. Des négociations sont en cours à Kigali depuis lundi dernier et par notre action diplomatique nous essayons bien entendu de les appuyer.

Quatrièmement, enfin, et là je vous rejoins totalement, il faut retrouver la ligne d'Arusha. L'accord d'Arusha a été signé, je le rappelle, en août 1993 et la France avait joué un grand rôle dans le rapprochement des parties afin de parvenir à la signature. Il faut revenir au processus de réconciliation nationale. Les pays de la région pourraient utiliser leur influence auprès des parties afin que le sommet actuellement en cours de préparation, soit en Tanzanie, soit au Kenya, aboutisse. C'est en tout cas ce à quoi la France s'emploie.

Au total, il faut effectivement redonner la parole aux hommes et aux femmes responsables et modérés et parvenir à museler enfin les extrémistes qui ont la responsabilité de ce génocide sans précédent en Afrique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

QUESTIONNAIRE À LA JEUNESSE

M. le président. La parole est à Mme Martine David.

Mme Martine David. Madame le ministre de la jeunesse et des sports, vous avez présenté ce matin en conseil des ministres votre projet de questionnaire à la jeunesse, dont le coût est estimé à 30 millions de francs. Je ne doute naturellement pas de l'intérêt d'interroger les jeunes sur leurs aspirations, mais je constate que cela a déjà été fait, et bien fait. C'est le cas notamment de l'excellent travail réalisé par l'INSERM, dont les conclusions, intéressantes et précises, sont parues il y a seulement quelques jours. Pourquoi alors recommencer et surtout financer une opération semblable, d'autant que, parallèlement, nous constatons que les crédits alloués par votre ministère aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire viennent de subir une réduction drastique de 13 p. 100, ce qui contraint ces organisations à diminuer considérablement leurs moyens de fonctionnement et leurs actions ?

A l'évidence, ce désengagement financier inacceptable compromet, dès cet été, le départ d'enfants en centres de vacances et l'organisation de stages de formation et de chantiers pour les jeunes. Il va entraîner en outre, et vous le savez, des suppressions d'emplois au sein de ces organisations.

Dans ces conditions, madame le ministre, ne serait-il pas plus judicieux de travailler sans perdre de temps sur les analyses et les conclusions des enquêtes déjà menées

auprès des jeunes, et d'allouer ces 30 millions de francs aux organisations qui travaillent sur le terrain avec compétence au service de la jeunesse, plutôt que de lancer une opération médiatique dont les buts inavoués sont bien sûr de faire oublier la colère des jeunes face au CIP *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)* et de masquer les carences du Gouvernement en matière de politique de la ville et de la jeunesse ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de la jeunesse et des sports.* Madame le député, vous êtes effectivement bien placée pour parler de carences en matière de politique de la ville ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

S'agissant de la grande consultation nationale pour les jeunes, sachez qu'elle ne saurait en rien être assimilée ni à des sondages ni à des enquêtes déjà effectués qui, par la force des choses, ne portaient que sur un nombre limité de jeunes et de questions. Il s'agit en l'occurrence d'une consultation qui va permettre à 9 millions de jeunes de quinze à vingt-cinq ans de s'exprimer personnellement et individuellement sur tous les sujets de leur vie quotidienne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* C'est sans précédent, tant en France qu'à l'étranger. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Le but de cette consultation n'est pas simplement de savoir ce que pensent les jeunes, mais de connaître dans le détail et avec précision leurs attentes pour pouvoir y répondre tant au plan local que national.

C'est en somme un moyen de renouer avec les jeunes le dialogue que vous n'avez pas su rétablir *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste)* et dont nous avons besoin pour préparer l'avenir.

Il s'agit effectivement d'une grande opération mais qui n'a rien à voir avec les opérations « paillettes » dont vous avez le secret et l'habitude. Sérieuse et profonde, elle débouchera sur de véritables actions.

Quant à vos propos concernant les associations, je pense que vous êtes mal informée. Leurs actions sur le terrain ne sont en rien compromises – sinon leurs frais de fonctionnement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

RADIOS LOCALES

M. le président. La parole est à M. Serge Janquin.

M. Serge Janquin. Monsieur le ministre de la communication, en 1981, le monopole d'Etat sur la bande FM était aboli. Des milliers de radios locales voyaient le jour dans un foisonnement réjouissant au regard de l'exercice des libertés publiques.

Aujourd'hui, vous vous préparez à publier un décret qui, malgré les réserves exprimées par le CSA, permettra à trois ou quatre opérateurs nationaux accédant à la publicité locale d'éliminer de la bande FM les radios locales associatives de catégorie B. En outre, le fonds de soutien à l'expression radiophonique est amputé de 30 millions de francs. Les radios associatives de catégorie A ont peu de chances de survivre à cette mesure.

Je rappelle que le groupe socialiste a déjà attiré l'attention sur des nominations discutables – et c'est un euphémisme – dans l'audiovisuel, qu'il a protesté solennellement contre les graves déséquilibres constatés par le CSA dans l'expression des courants d'opinions et qu'ici même la majorité a outrageusement refusé la création d'une commission d'enquête sur les atteintes au pluralisme. Il apparaît donc clairement que le Gouvernement manifeste sa volonté de faire taire ce qui n'est pas contrôlable et d'en finir avec les radios libres pour établir un quasi-monopole des puissances d'argent qui lui sont liées.

Monsieur le ministre, dans ce contexte de dispositions et de comportements liberticides, quelle est la philosophie du Gouvernement en matière d'informations audiovisuelles ? Pensez-vous vraiment que c'est ainsi que survivra le pluralisme et que sera respectée la liberté des Français d'être objectivement informés ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Christian Bataille. C'est cela le libéralisme !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la communication.

M. Alain Carignon, *ministre de la communication.* Monsieur le député, votre question comporte plusieurs aspects.

Le premier concerne les radios locales associatives à propos desquelles vous avez rappelé l'immense espoir qu'avait fait naître la législation en 1981. Mais cet espoir a été déçu du fait de la disparition d'un grand nombre d'entre elles qui n'ont pu survivre au régime de concurrence qui leur a été imposé.

Le 18 février dernier, le Conseil d'Etat ayant malheureusement annulé la jurisprudence que le Conseil supérieur de l'audiovisuel avait établie pour les radios locales associatives, j'ai dû préparer très rapidement un nouveau décret qui leur donne un cadre juridique et leur permette de se défendre.

Je rappelle que ce décret a été soumis au principal syndicat représentant les radios locales, qui l'a approuvé, et au Conseil supérieur de l'audiovisuel, lequel vient d'émettre un avis favorable.

Grâce à la définition qu'en donne ce décret, la publicité locale sera seulement accessible aux programmes locaux. Ainsi donc, les radios locales, qui l'attendaient depuis longtemps, bénéficieront d'un cadre juridique que vous semblez regretter. Aujourd'hui, elles n'en ont pas ; mille radios locales sont donc menacées dans leur existence.

Le deuxième point que vous avez évoqué concerne le pluralisme dans l'audiovisuel.

M. Jean-Pierre Brard. Parlons-en !

M. Christian Bataille. Edouard m'a « tuer » !

M. le ministre de la communication. Si je vous ai bien compris, vous auriez souvent élevé la voix pour critiquer des manquements au pluralisme. Je pense que, depuis dix ans, vous avez eu beaucoup d'occasions de le faire ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui !

M. Christian Bataille. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous !

M. Jean-Pierre Balligand. C'est indécent !

M. le ministre de la communication. Je vous rappelle simplement que, depuis un an, le Gouvernement est le premier, par rapport à ceux de 1981 et à ceux de 1988,

qui a conservé l'instance de régulation que, à deux reprises, vous aviez décidé de transformer pour pouvoir nommer aux postes audiovisuels les hommes que vous souhaitiez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Christian Bataille. Carignon, intolérant !

M. Martin Malvy et M. Jean-Pierre Balligand. Pas vous !

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre de la communication. Eh bien, moi, je vous dis : « Pas vous, pas ça ! » *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

J'espère bien que vous allez rendre hommage au gouvernement d'Edouard Balladur, qui a conservé le Conseil supérieur de l'audiovisuel, présidé par M. Boutet, que vous avez mis en place. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

RÉÉCHELONNEMENT DES ARRIÉRÉS FISCAUX DE L'OLYMPIQUE DE MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Philippe Mathot.

M. Philippe Mathot. Monsieur le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement, une dépêche de l'agence France Presse, en date du 31 mai, fait état d'un accord, qui serait intervenu entre vos services et l'Olympique de Marseille, portant sur un rééchelonnement des arriérés fiscaux de ce club.

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Scandaleux !

M. Philippe Mathot. Cet accord n'a rien d'exceptionnel en soi. Quotidiennement, des dizaines d'entreprises bénéficient de telles mesures, que ce soit en matière sociale ou en matière fiscale.

Ici-même, nous ne pouvons douter du sens aigu des intérêts de l'Etat que vous manifestez sur les dossiers que vous avez à traiter. Cependant, il est légitime, compte tenu de l'importance des sommes qui sont en jeu – 70 millions de francs – et du contexte dans lequel intervient cet accord...

M. Jean-Pierre Soisson. Auxerre a gagné la finale !

M. Philippe Mathot. ... de demander des explications approfondies dans un souci de clarté.

Clarté pour ces dizaines de millions de Françaises et de Français qui, parce que leurs entreprises connaissent des défaillances de trésorerie, ont été ou sont menacés dans leur emploi. Il ne faudrait pas, monsieur le ministre, que ces Françaises et ces Français s'imaginent qu'il y a deux poids deux mesures selon qu'on est médiatique ou anonyme. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Clarté également pour tous ces artisans, ces commerçants, ces chefs d'entreprise qui sont responsables sur leurs biens propres des aléas de leur activité *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République)* et se portent souvent caution personnelle, au risque d'être ruinés lorsque cette caution est appelée à jouer. Il ne faudrait pas tuer l'esprit d'entreprise en donnant l'impression qu'il y a deux poids deux mesures selon qu'on est riche et puissant ou qu'on ne l'est pas.

Clarté, enfin, vis-à-vis de la très grande majorité de nos concitoyens qui commencent à se lasser de la confusion des genres dans laquelle baigne le président de l'Olympique de Marseille. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)* Il ne faudrait pas que leur lassitude se transforme un jour en incivisme.

M. Maxime Gremetz. Et Bez ?

M. Philippe Mathot. C'est pour cela, monsieur le ministre, que je suis certain que vous donnerez des réponses approfondies et claires aux trois questions suivantes :

Quelle est la réalité de cet accord ?

Quels en sont les termes ?

Quelles sont les garanties de bonne fin qui y seront données sachant que M. Bernard Tapie s'est, à de très nombreuses reprises, porté caution de ce club et qu'il semble qu'une opération de reprise, assez floue, soit menée par un groupe d'investisseurs sous direction nord-américaine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.* Monsieur le député, je vais vous répondre très précisément.

La dette fiscale et sociale de l'OM s'élève à 74 millions de francs.

La commission des chefs de services fiscaux du département des Bouches-du-Rhône m'a proposé d'accepter un moratoire de trois ans, avec une première échéance à payer le 1er juillet. Je l'ai accepté en toute connaissance de cause et en ayant conscience de faire mon devoir.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le ministre du budget. Pourquoi ?

Premièrement, si je n'avais pas accepté ce moratoire, l'OM serait aujourd'hui en faillite...

Quelques députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. Et alors ?

M. Jean Auclair. Il y en a d'autres des faillites ! Il n'y a pas que l'OM en France !

M. le ministre du budget. ... et les joueurs pourraient partir de l'OM sans verser aucune soulte, ce qui veut dire qu'il n'y aurait alors aucune chance pour le Trésor public et pour les fournisseurs de l'OM de récupérer leurs créances.

M. Jean-Pierre Soisson. C'est vrai !

M. le ministre du budget. Deuxièmement, la Commission des chefs de services fiscaux du département des Bouches-du-Rhône a eu à statuer sur une cinquantaine de plans de moratoire d'entreprises du département depuis le 1er janvier. Chaque fois, j'ai donné la même consigne : il vaut mieux donner des délais à une entreprise quelle qu'elle soit pour qu'elle ait une chance de régler ses dettes... *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean Auclair. Pas à Tapie !

M. le ministre du budget. ... plutôt que de la tuer ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe République et Liberté.)* D'ailleurs, mesdames, messieurs les parlementaires, vous êtes nombreux à avoir fait des interventions à juste titre.

Troisièmement, le maire de Marseille, M. Vigouroux, le président du conseil général du département des Bouches-du-Rhône, M. Weygand, socialiste, et le président du conseil régional à majorité UDF-RPR de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. Gaudin, ont fait des efforts extrêmement importants pour sauver le club de l'OM. Qui aurait compris que l'Etat ne le fasse pas ? *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Je vous en prie !

M. le ministre du budget. Quatrièmement, depuis quatorze mois que je suis au ministère du budget, j'ai eu à me prononcer à trois reprises sur un moratoire pour un club de football : cela a été le cas pour Martigues, pour Toulon et pour Laval. Chaque fois, je l'ai accepté et je l'accepterai chaque fois que des collectivités territoriales s'engageront à sauver un club aussi important pour une ville. J'aimerais que l'on me dise comment et pourquoi je n'aurais pas dû le faire pour le club de notre pays qui a été champion d'Europe ! *(Applaudissements sur divers bancs.)*

Enfin, que les choses soient claires, mesdames, messieurs les députés : à la première échéance – et la première est fixée au 1er juillet – qui ne sera pas honorée, j'abandonnerai immédiatement le moratoire et j'engagerai alors les procédures et les garanties sur les subventions des collectivités territoriales pour préserver le privilège du Trésor.

Il y a quinze jours, on me présentait comme le grand organisateur d'un complot contre M. Tapie...

M. Jacques Limouzy. Mais non !

M. le ministre du budget. ... parce que je faisais mon devoir en transmettant à la justice un dossier, comme me l'avait demandé la commission des infractions fiscales, sur le dossier du *Phocéa*. Aujourd'hui, on me dit que je serais trop indulgent parce que j'essaie de sauver un club important pour une région.

Ma conviction est que les supporters de l'OM, les amoureux du football n'ont pas à payer parce que l'OM a eu ou a M. Tapie comme dirigeant. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe République et Liberté.)*

M. Jean Tardito. Très bien !

M. le ministre du budget. Ma conviction aussi est que les temps ont changé. Aujourd'hui, il n'y a pas un contrôle fiscal différent pour les uns et pour les autres. Que personne ici ne doute de ma volonté de faire mon devoir, quels que soient les commentaires : la loi, rien que la loi, mais toute la loi, pour l'OM comme pour M. Tapie. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe République et Liberté.)*

NOUVELLE LÉGISLATION CANADIENNE SUR LA PÊCHE

M. le président. La parole est à M. Gérard Grignon.

M. Gérard Grignon. Ma question, monsieur le ministre des affaires étrangères, rejoint involontairement la précédente puisqu'il paraît qu'un club de Winnipeg veut acheter l'OM !

Plus sérieusement, sur proposition de son ministre des pêches, M. Brian Tobin, le Canada vient d'adopter une loi étendant sa juridiction au-delà des 200 milles marins, au-delà donc de sa zone économique exclusive.

Par cette décision unilatérale, le Canada peut donc, dès maintenant, arraisonner un navire de pêche dans les eaux internationales gérées par l'Organisation des pêches du nord-ouest atlantique – OPANO – où est représentée la Communauté économique européenne.

Cette décision unilatérale constitue, me semble-t-il, un précédent dangereux en droit international maritime. Après le désastre de l'arbitrage frontalier et avec ce texte, le Canada, roi chez lui, devient également roi chez nous.

Ma question est double, monsieur le ministre.

Quelle est la position de la France face à cette nouvelle escalade unilatérale du Canada ?

En tant qu'Etat riverain, puisque nous sommes présents dans cette région du monde avec Saint-Pierre-et-Miquelon, la France envisage-t-elle de demander un siège au sein de l'OPANO ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur le député, comme vous venez de le dire, le parlement canadien a adopté, le 12 mai dernier, une loi qui étend unilatéralement ses possibilités d'intervention au-delà de la zone des 200 milles, dite zone économique exclusive.

Une analyse juridique très rapide de ce texte montre qu'il n'est pas conforme au droit international et qu'il viole la convention des Nations unies sur le droit de la mer. Il permet, en particulier, aux autorités canadiennes de s'arroger la possibilité d'arraisonner nos navires au-delà de leurs 200 milles de zone économique exclusive et ce n'est pas acceptable.

Nous avons donc l'intention de le dénoncer avec beaucoup de fermeté à la fois dans nos relations bilatérales avec le Canada, mais aussi en mobilisant l'Union européenne. Lors du prochain conseil des ministres de la pêche, nous allons demander à nos partenaires, par solidarité et aussi par respect du droit international, de protester énergiquement pour obtenir que cette mesure qui est inacceptable soit rapportée.

La seconde partie de votre question porte sur l'éventuelle adhésion de la France à l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, l'OPANO. Il est vrai que Saint-Pierre-et-Miquelon, collectivité territoriale française à statut spécial, nous permettrait d'adhérer à cette organisation. Cette adhésion comporterait certains avantages, mais aussi – vous le savez sans doute – certaines contraintes ; il faut bien en mesurer le poids respectif. Avons-nous vraiment intérêt à adhérer ou pas ? Cette réflexion est actuellement en cours en étroite liaison avec les ministères concernés, celui des départements et des territoires d'outre-mer et celui de la pêche. Dès que cet examen sera achevé, nous vous tiendrons informés de la conclusion à laquelle nous serons parvenus. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

POLITIQUE EUROPÉENNE

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, la soixante-troisième rencontre France-Allemagne vient de se terminer à Mulhouse.

Au moment où l'Europe est remise en cause par certains, votre doyen, mes chers collègues, n'oublie pas, pour avoir connu les bombardements à Nancy de 1914 à 1918, participé à la guerre et à la Résistance de 1939 à 1945, qu'en soixante-dix ans trois guerres ont opposé la France et l'Allemagne, faisant des dizaines de millions de morts, militaires et civils, dans le monde.

Ruinée en 1945, l'Europe des Six, des Neuf et des Douze a eu le grand mérite d'aider à maintenir la paix pendant cinquante ans déjà en faisant de l'Allemagne et de la France, ennemies héréditaires durant des siècles, l'axe essentiel de la politique et de l'économie des Douze.

Sarajevo 1990 est un drame qu'aurait pu éviter une Europe unie et forte. Sarajevo 1914 a été un cataclysme qui a fait six millions de morts.

Je suis reconnaissant au général de Gaulle d'avoir tendu la main au chancelier Adenauer, au président Mitterrand d'avoir serré celle du chancelier Kohl devant l'ossuaire de Verdun. Mais, hélas ! l'Europe, qui est une nécessité pour tenir tête aux grands ensembles américain et asiatique, se pose des questions.

Premièrement, au plan social, il y a 20 millions de chômeurs et trop d'immigrants clandestins.

Deuxièmement, au plan des institutions, celles prévues pour les Six sont devenues obsolètes pour les Seize. On n'a rien fait pour les approfondir, les mettre en harmonie avec une Europe élargie, qui ne peut être évidemment qu'une Europe des Etats, étant donné ses dimensions.

Troisièmement, on n'a rien fait pour donner à l'UEO, dont je suis aussi le doyen,...

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Très bien !

M. Charles Ehrmann. ... bras armé de l'Europe des Douze, les moyens militaires qui, plus que l'Eurocorps, auraient permis d'éviter le drame bosniaque.

Quatrièmement – c'est pour moi une obsession, puisque je vous en ai déjà parlé le 30 juin 1993 – quel sera l'avenir de l'Allemagne ? Aurons-nous une Allemagne européenne ou une Allemagne dominant l'Europe ?

Toutes ces questions devront être réglées sous les présidences allemande et française de juillet 1994 à juillet 1995.

L'Europe a besoin d'un second souffle. Puissent l'avoir tous ceux qui représenteront la France à Bruxelles et à Strasbourg après le 12 juin 1994. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, *ministre délégué aux affaires européennes.* Le souffle, c'est vous qui, une fois de plus, nous l'apportez dans le débat européen, monsieur le double doyen. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

La bonne nouvelle de cette semaine, après le soixante-troisième sommet franco-allemand, est que l'amitié, l'alliance, le partenariat de la France et de l'Allemagne se portent bien, et que nos deux pays restent les moteurs de la construction européenne.

A compter du 1er juillet, l'Allemagne assurera la présidence de l'Union. La France prendra le relais – c'est un hasard du calendrier – le 1er janvier prochain. Pour la première fois, deux pays européens ont décidé d'organiser ensemble leur présidence qui sera donc une présidence continue.

Nous nous sommes mis d'accord sur les priorités que nous proposerons ensemble à nos partenaires des Douze.

Priorité interne : l'emploi, l'emploi, l'emploi ! Dès la fin de 1994, sera mis en œuvre le programme de grands travaux des grands réseaux européens, dont un des premiers chantiers sera le TGV Est Paris-Lorraine-Strasbourg, représentant 30 milliards de francs rien que pour la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Grande priorité externe : la paix, la paix sur le continent européen.

En Yougoslavie d'abord, tout le monde reconnaît que le plan de paix de l'Union européenne est aujourd'hui la seule, la dernière chance de paix pour la Bosnie.

Il convient ensuite de prévenir l'apparition de conflits comparables ailleurs sur le continent en menant à bien le pacte de stabilité européen, dont la réunion inaugurale a eu lieu la semaine dernière à Paris.

Troisième priorité, à laquelle vous avez fait allusion monsieur le député : la mise à jour des institutions, de l'architecture de l'Europe. Rendez-vous est pris en 1996. A ce moment-là, nous poserons la question de confiance à nos partenaires pour savoir quels sont ceux d'entre eux qui sont prêts pour ce nouveau contrat fondateur de l'Europe nouvelle dont nous avons tous besoin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. le président. La parole est à M. Pierre Albertini.

M. Pierre Albertini. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et porte sur la situation et le devenir des sociétés de développement régional.

Depuis 1992, ces sociétés connaissent des difficultés dont les causes sont parfaitement identifiées. Les unes tiennent à la régression de l'activité économique, les autres à des opérations plus ou moins aventureuses que certaines de ces sociétés ont lancées. Toujours est-il que sur vingt et une sociétés ayant une activité sur l'aire métropolitaine, trois sont en voie de liquidation amiable et quatre sont sous administration provisoire.

Les sociétés de développement régional connaissent ponctuellement des difficultés de financement. Vous avez apporté, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts, une réponse partielle à ces problèmes. Mais la question majeure est celle du devenir de ces sociétés qui ont été créées, je le rappelle, en 1955 pour accompagner l'aménagement du territoire. Elles constituent l'ancêtre financier de notre aménagement du territoire et sont un exemple, très réussi à mon avis, de décentralisation financière. De 1955 à 1992, elles ont joué parfaitement le rôle de banques d'affaires régionales au service des petites et moyennes entreprises.

Bien entendu, une restructuration de ce réseau est nécessaire ; une mutation s'impose mais elle doit s'inscrire dans la continuité et dans la durée. En matière d'aménagement du territoire, nous avons besoin, me semble-t-il, d'institutions financières qui, en complément des

banques et connaissant bien le problème des PME-PMI, puissent jouer un rôle de capital-développement – j'y insiste – et non pas de capital-risque.

Monsieur le ministre, partagez-vous cette analyse ? Quelles orientations comptez-vous donner au réseau des sociétés de développement régional ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, *ministre de l'économie.* Monsieur le député, vous avez raison d'évoquer le devenir des sociétés de développement régional et de souligner qu'elles sont un instrument très important pour l'avenir de nos PME, et donc pour l'emploi, car c'est dans ces entreprises que se trouve le principal gisement d'emplois.

Les sociétés de développement régional ont connu des difficultés sérieuses ces dernières années, d'abord parce que les PME elles-mêmes ont traversé une crise grave et aussi – c'était contenu en filigramme dans vos propos – parce que certaines d'entre elles ont manifestement commis des erreurs de gestion.

Je ne vous cacherai pas que depuis un an, avec la discrétion qui s'impose, je me suis beaucoup intéressé au devenir de ces sociétés. Certes, toutes ne pourront pas être sauvées, mais je crois pouvoir affirmer que la plupart d'entre-elles le seront. Pour ce faire, nous avons agi dans deux directions.

D'abord nous avons poussé ces sociétés dont la plupart avaient un actionnariat trop émietté, à trouver un actionnaire de référence, c'est-à-dire à s'adosser à un groupe bancaire ou financier suffisamment solide. Nombre d'entre elles ont déjà trouvé cet actionnaire de référence. Nous cherchons pour les autres les groupes bancaires qui leur permettront de faire face à cette fragilité endémique qui les mine.

D'autre part, j'ai demandé récemment à la Caisse des dépôts de mobiliser deux milliards et demi de francs sur les fonds CODEVI – ce qui est considérable – pour assurer le refinancement des SDR.

Ces deux orientations devraient permettre aux SDR de faire face aux difficultés de l'heure mais, je le reconnais, elles sont encore insuffisantes car mon objectif est de faire en sorte qu'elles puissent remplir leur rôle dans le financement des fonds propres des petites et moyennes entreprises et être ainsi un des fers de lance du financement des PME dans notre pays.

C'est la raison pour laquelle je réfléchis aux mesures complémentaires que nous pourrions prendre en leur faveur. Je ne désespère pas de pouvoir, dans les jours qui viennent, vous faire des propositions en ce sens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

CENTRES D'AIDE SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Charles Gheerbrant.

M. Charles Gheerbrant. Madame le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, bien que des questions écrites et orales aient déjà porté sur le sujet, j'ai le devoir de vous alerter solennellement sur les problèmes des centres d'hébergement et de réadaptation sociale, des centres d'aide par le travail, des IMP, des IMPRO et de tous les organismes assimilés.

Ce n'est pas à coups de missions successives et renouvelées que seront réglés des problèmes qui sont aujourd'hui parfaitement identifiés. Les responsables, surtout bénévoles, le personnel, les utilisateurs, les parents, sont excédés devant ce qu'ils considèrent comme une certaine inertie.

M. Edouard Landrain. Il a raison !

M. Charles Gheerbrant. La pression monte et finira par déboucher dans la rue. Mais cette fois, les représentants de votre majorité et, je pense, tous les représentants nationaux, seront aussi dans la rue car ils seront solidaires des exclus.

Nous avons le sentiment, soit que votre ministère n'a pas conscience de la gravité des faits, soit qu'il n'a pas les moyens de régler une situation qui trouvera sa solution quand toutes les personnes concernées auront déferlé sur la voie publique.

Au-delà des missions, commissions et autres faux-fuyants, qu'allez-vous faire concrètement, madame le ministre d'Etat, avant que cela ne se gâte ? Il y a urgence ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, *ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.* Monsieur le député, il n'y a aucun faux-fuyant ! Nous avons passé des heures et des jours à nous occuper de la situation des centres d'hébergement et de réadaptation sociale, ainsi d'ailleurs que des CAT. Nous la connaissons parfaitement.

En arrivant, nous avons trouvé une situation très dégradée. *(« Encore » ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Oui, encore ! Et je le dirai encore et encore ! A la veille de l'arrivée du nouveau gouvernement, un agrément de convention collective a été signé sans que les moyens budgétaires aient été prévus *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République)* et sans que les travaux préalables aient été réalisés dans les différents établissements de façon à connaître exactement quelle était leur situation !

Un député du groupe socialiste. Ça fait un an que vous êtes ministre !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Les missions dont vous avez fait état, monsieur le député, étaient parfaitement utiles car elles nous permettent aujourd'hui d'agir. Elles démontraient que l'encadrement et l'organisation différaient considérablement d'un centre à l'autre et qu'il fallait donc tenir compte de chaque situation avant de décider une augmentation en masse des crédits dont nous ne disposons d'ailleurs pas actuellement, en dépit des efforts budgétaires importants déjà accomplis.

Une mission d'appui – peut-être la jugerez-vous inutile ! – sera lundi dans votre département. Elle permettra d'examiner sur place, en fonction de la situation, quelle rallonge budgétaire sera accordée dès maintenant, sans attendre 1995, sur la dotation particulière que le ministre du budget vient d'allouer pour les CHRS.

Pour le reste, j'ai déjà parlé à plusieurs reprises au ministre du budget de la situation de tous ces établissements car nous devons, en 1995, assumer l'ensemble des charges qui pèsent sur eux ; et comme nous devons, en ces temps difficiles utiliser au mieux les crédits, qu'ils

aillent en priorité aux établissements qui en ont le plus besoin, qui sont bien gérés et dont on connaît la situation avec précision.

Enfin, je voudrais, après avoir parlé de la gestion, rendre hommage à tous ces personnels qui font un travail extraordinaire notamment dans les centres d'hébergement et de réadaptation, lesquels accueillent en permanence quelque 30 000 personnes qui sont les exclus, des exclus qui connaissent les plus grandes difficultés – femmes battues, sortants de prison, toxicomanes, tous « perdus » sur le plan culturel. Je suis parfaitement consciente de la lourdeur du travail qui leur est demandé et, qui ne fait que s'accentuer à mesure que la situation s'aggrave. Nous devons, c'est vrai, leur fournir les moyens d'un bon encadrement pour assurer une réinsertion efficace. Nous n'en devons pas moins veiller à la bonne gestion des établissements non seulement pour pouvoir continuer à les aider, mais encore pour en augmenter le nombre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Michel.

M. Jean-Pierre Michel. Ma question qui s'adressait à M. le Premier ministre – mais je constate qu'il n'est plus à l'écoute des parlementaires à la fin de la séance de questions d'actualité – concerne la représentation des femmes au Parlement.

Avec 5,5 p. 100 de femmes parlementaires, alors que les femmes constituant 53 p. 100 du corps électoral, notre pays est le plus mal loti d'Europe, le dernier en ce qui concerne la présence des femmes au sein des assemblées. Cette sous-représentation démontre à l'évidence que le principe d'égalité, pourtant reconnu dans la Constitution, ne se concrétise guère dans la réalité.

Certes, le poids de l'Histoire, les idées reçues, les préjugés culturels ainsi que les conditions matérielles et sociales constituent autant d'obstacles placés sur la route des citoyennes.

C'est donc par une action volontariste, s'appuyant sur la Constitution et sur la loi, qu'il sera possible de faire franchir une étape importante à la démocratie en créant les conditions d'un égal accès des hommes et des femmes au mandat politique. C'est le sens des deux propositions de loi, dont une proposition de loi constitutionnelle, que j'ai déposées sur le bureau de l'Assemblée avec Jean-Pierre Chevènement et d'autres parlementaires.

M. Jean-Claude Bahu. Donne ta place !

M. Jean-Pierre Michel. Recevant récemment Gisèle Halimi, le Président de la République s'est montré favorable à l'idée d'organiser un référendum sur ce sujet.

M. Jean Auclair. Démagogie !

M. Jean-Pierre Michel. C'est possible, à condition que le Gouvernement le saisisse d'un projet de loi en vertu de l'article 11 de la Constitution.

D'éminentes personnalités, de la majorité comme de l'opposition, ont déploré, à l'occasion du cinquantenaire du vote des femmes, la sous-représentation féminine dans les assemblées, et plusieurs parlementaires sur tous ces bancs ont appuyé le principe de la parité. Toutes les conditions apparaissent donc réunies pour lancer le débat.

Le Gouvernement fera-t-il inscrire à l'ordre du jour de notre assemblée les deux propositions de loi que nous avons déposées ? Mieux encore, saisira-t-il le Président de la République d'un projet de loi référendaire sur ce sujet ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, *ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.* Les femmes ont été largement présentes dans la guerre et dans la Résistance et nous sommes nombreux ici à nous souvenir du rôle éminent qu'elles ont joué. Elles ont également été nombreuses à l'Assemblée consultative comme à la première Constituante et dans les deux assemblées qui ont suivi. Au fil des décennies, cette représentation s'est effectivement amoindrie, et on ne peut que constater aujourd'hui que la représentation des femmes dans les assemblées parlementaires n'est pas à la hauteur de ce qu'elle devrait être.

Cela étant dit, on pourrait débattre des raisons pour lesquelles il y a si peu de femmes dans les assemblées parlementaires. Mais la question que vous posez est d'une autre nature.

M. Jean-Pierre Brard. C'est une bonne question !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Elle consiste à demander au Premier ministre et au Gouvernement s'ils sont prêt à proposer par la loi, et même par une loi référendaire, que désormais des conditions précises existent pour assurer la représentation des femmes dans les assemblées parlementaires.

Mme Christine Boutin. Non !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. M. Michel est un juriste éminent. Il a assumé des responsabilités importantes à la commission des lois de votre assemblée. Il sait donc aussi bien que moi que toutes dispositions particulières, quelle qu'en soit la nature, seraient, conformément à la jurisprudence du Conseil constitutionnel, telle qu'elle existe depuis 1982, déclarées contraires à l'article 3 de la Constitution et à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Le Gouvernement ne peut qu'être sensible à vos intentions, monsieur Michel, mais il est conduit en quelque sorte à vous renvoyer la balle.

M. Jean-Claude Bahu. Qu'il donne sa place !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Pour qu'il y ait davantage de femmes dans les assemblées, nous devons compter sur l'évolution des mentalités, et je ne doute pas que, compte tenu de l'action que vous conduisez vous-même, cette évolution n'aille s'accentuant. *(Sourires.)* Nous devrons aussi compter sur des initiatives qui ne sauraient être prises que par les partis politiques, notamment celui auquel vous appartenez il n'y a pas si longtemps.

Nul ici, naturellement, ne dira qu'il est contre une représentation accrue des femmes. Mais si on demandait combien d'entre vous sont disposés à démissionner pour y contribuer...

M. Jean-Pierre Brard. Vous, par exemple !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... combien y en aurait-il ? *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Soyons un peu moins hypocrites ! Et sachez, monsieur Brard, que c'est le mouvement politique auquel j'appartiens qui a été le premier à nommer des femmes comme responsables départementaux d'un mouvement politique et pas le vôtre ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean Tardito. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Pierre Brard. Et Marie-Claude Vaillant-Couturier ? Vous n'êtes pas objectif ! Macho !

M. le président. Vous réglerez ce point d'histoire plus tard !

ALSACIENS ET MOSELLANS DISPARUS SUR LE FRONT DE L'EST

M. le président. La parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Notre pays, monsieur le ministre, s'apprête à fêter le cinquantième anniversaire de sa libération.

Que sont devenus les 33 925 Français alsaciens et mosellans disparus sur le front de l'est ou détenus dans les camps soviétiques à la fin de la dernière guerre mondiale ? Cette question, nos concitoyens se la posent depuis cinquante ans, sans jamais avoir obtenu de réponse.

Le Luxembourg, il y a dix ans, a sollicité, et obtenu, la liste de ses ressortissants, eux aussi incorporés de force dans l'armée allemande.

La liste des victimes françaises existe. Elle a été établie par la Russie à partir des archives du KGB, donnée au professeur Karner de l'université autrichienne de Graz et vendue au conseil général du Haut-Rhin qui l'a archivée. Cette liste contiendrait les noms, prénoms, dates et lieux de naissance et, hélas ! souvent la date de décès de ces « malgré-nous ».

Monsieur le ministre, êtes-vous disposé à obtenir officiellement cette liste afin de pouvoir procéder à sa publication et à son exploitation et répondre, enfin, à la question angoissante que se posent les conjoints survivants, descendants, parents de ces « malgré-nous », victimes du nazisme ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe République et liberté et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur le député, on ne peut, en matière internationale, être « décidé à obtenir », on ne peut qu'être « décidé à demander » ! Et je vous rassure, c'est ce que la France fait depuis quarante-cinq ans ! Les gouvernements successifs se sont tous préoccupés du sort de nos compatriotes qui ont disparu pendant la Deuxième Guerre mondiale sur le front de l'Est, notamment les « malgré-nous ». Vous avez donné des chiffres qui correspondent à la réalité.

Chaque fois qu'une famille ou une association nous donnent des précisions sur l'état civil, sur le lieu de disparition ou sur le degré de parenté avec la personne recherchée, nous entamons immédiatement des démarches auprès des capitales concernées qui peuvent être désormais, étant donné la disparition de l'ancienne URSS, Moscou, Kiev ou Minsk. Nous l'avons encore fait au cours des semaines qui viennent de s'écouler.

En ce qui concerne les archives des prisonniers de guerre français dans l'ex-URSS, vous l'avez rappelé, la liste des dossiers de ces Français, notamment de ceux qui étaient internés au camp de Tambov, a été dressée par un universitaire autrichien, M. Karner. Elle est aujourd'hui à la disposition du conseil général du Haut-Rhin.

Dans les dernières semaines, j'ai adressé plus de quinze demandes de photocopies de ces dossiers d'archives aux autorités de Moscou. J'ai moi-même renouvelé cette demande lorsque j'y suis allé il y a une dizaine de jours. Je n'ai toujours pas, à l'heure actuelle, reçu de réponse favorable des autorités russes. Nous ne renonçons pas pour autant et je vais, bien entendu, demander à nos ambassades dans les trois capitales concernées, celles de Russie, de Biélorussie et d'Ukraine de renouveler ces démarches pressantes, car je comprends le drame que vivent les familles de ces disparus. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-sept heures sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

FAMILLE

Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à la famille (nos 1201, 1239).

Je rappelle que nous interromprons cette discussion à dix-neuf heures pour procéder aux explications de vote et au vote sur l'ensemble du projet de loi de programmation militaire.

La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, *ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.* Monsieur le président, madame le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, en cette année internationale de la famille, l'Assemblée nationale est appelée à débattre d'un projet de loi relatif à la famille dont le Premier ministre a rappelé à plusieurs reprises qu'il constituait l'une des priorités du programme législatif du Gouvernement.

Avant de vous présenter les grandes lignes de ce projet, je tiens à remercier la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et son président, M. Péricard, du travail accompli pour préparer le débat en séance plénière et enrichir la discussion.

Je tiens également à féliciter et à remercier Mme Codaccioni, votre rapporteur, pour ses deux excellents rapports : le premier qu'elle a rédigé à la demande du Premier ministre et sur lequel nous nous sommes appuyés pour élaborer ce projet de loi ; le second, particulièrement éclairant, qu'elle a rédigé au titre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qui facilitera beaucoup, je crois, notre discussion dans les jours à venir.

Traditionnellement, à la différence de certains pays voisins, la France a toujours reconnu la vocation des pouvoirs publics à mettre en œuvre une politique propre à encourager les naissances et à améliorer la situation des familles. Certes, cette politique a été selon les époques plus ou moins dynamique et volontariste. Cependant, non seulement sa légitimité n'est jamais contestée, mais elle est reconnue par l'ensemble de la nation comme une nécessité qui répond à un souci de justice et d'équilibre social. On oublie souvent à quel point notre fiscalité avec le système du quotient familial, l'organisation de l'assurance maladie avec une cotisation unique quelle que soit la taille de la famille, la politique du logement social et les prestations familiales, apportent aux familles le soutien de la solidarité nationale.

Pourquoi le Premier ministre a-t-il alors souhaité accorder une priorité à ce projet de loi sur la famille ?

En premier lieu, parce que la famille est au cœur de notre organisation sociale. Pour tous les Français, et notamment les jeunes, elle représente le symbole du bonheur quotidien, et on ne le répétera jamais assez. La famille est par excellence un lieu d'amour et de responsabilité partagée où s'exercent les premières solidarités. C'est au sein de sa famille que l'enfant fait l'apprentissage de ses droits et de ses devoirs. C'est dans ce cadre qu'il acquiert les valeurs fondamentales sur lesquelles s'appuie notre société. Pour toutes ces raisons, la famille est bien la cellule de base de notre société et demeure, aujourd'hui comme hier, le ciment de notre cohésion sociale et le garant de la société de demain.

Dans le contexte économique, social et démographique que nous connaissons, notre engagement en faveur des familles est encore plus indispensable que par le passé. Dans un monde où la plupart des repères sont de plus en plus difficiles à percevoir, à un moment où la crise économique et sociale touche un grand nombre de nos concitoyens, la famille constitue une valeur refuge essentielle et remplit un rôle irremplaçable. Les solidarités créées à travers les liens familiaux permettent aux jeunes de faire face avec une plus grande sérénité à un avenir incertain et parfois angoissant. Dans le même temps, les anciens reçoivent de la part de leurs enfants, et même souvent de leurs petits-enfants, une assistance dans la vie quotidienne qui permet aux grands dépendants de rester à domicile, entourés de l'affection de leurs proches. Pour toutes ces raisons, il me paraît clair que le Gouvernement, en décidant de conforter l'institution familiale, répond incontestablement à une aspiration forte de la population tout entière.

Le Gouvernement entend aussi répondre à l'appel de tous ceux qui, à juste titre, sont de plus en plus nombreux à s'inquiéter de l'avenir démographique de notre pays, sachant que l'aggravation de la baisse de la natalité ne pourrait que porter atteinte au dynamisme de la nation.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Ça c'est sûr !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Le Gouvernement entend, enfin, aider les parents à surmonter les difficultés qui pourraient faire obstacle à la réalisation de leurs projets familiaux. Tous les sondages montrent en effet que nombre de couples n'ont pas autant d'enfants qu'ils le souhaitent. Ils sont ainsi privés d'un grand bonheur et privent leurs enfants de la joie de grandir aux côtés de frères et de sœurs.

Pour toutes ces raisons et pour nous permettre d'aborder avec plus d'élan et d'espoir le XXIe siècle, il était de notre devoir de mieux accompagner les familles et de mieux répondre à leurs besoins.

Ainsi, tout en tenant compte des contraintes budgétaires liées à la situation économique et sociale très difficile que nous connaissons, le présent projet de loi vise à répondre aux besoins les plus pressants des familles pour permettre à tous leurs membres d'avoir une vie plus équilibrée et à chacun de choisir son plein épanouissement entre la vie professionnelle et la vie familiale. Les réponses que nous proposons d'apporter nous paraissent équilibrées et, en même temps, réalistes et pragmatiques.

Le programme que nous vous proposons est ambitieux. Il touche de nombreuses catégories de familles : celles qui ont de jeunes enfants et celles qui ont de jeunes adultes à charge, celles où les deux parents travaillent ou celles dont l'un d'entre eux souhaite cesser ou réduire son activité professionnelle, celles qui adoptent des enfants, celles qui doivent faire face à des naissances multiples. D'ici à cinq ans, ce sont plus d'un million et demi de familles qui seront concernées.

L'ensemble de ces mesures suppose un effort important de la nation. Le Gouvernement envisage d'y consacrer 55 milliards de francs dans les cinq prochaines années et, en fin de programme, soit en 1999, 19 milliards de francs par an. De plus, en réponse aux demandes d'un grand nombre de parlementaires, le Gouvernement a d'ores et déjà décidé d'accepter ou de reprendre à son compte certains amendements qui représenteront une dépense supplémentaire d'environ 2,5 milliards de francs au cours des trois prochaines années. Il s'agit donc d'un effort sans précédent depuis la création du complément familial que j'avais moi-même proposée soumis au Parlement en 1978.

Ce programme est aussi réaliste. La situation économique et l'état des comptes sociaux ne permettent pas d'envisager des mesures qui creuseraient substantiellement le déficit du régime général de la sécurité sociale. Si nous voulons favoriser les créations d'emplois, ce qui est prioritaire pour les familles elles-mêmes, nous ne pouvons pas nous permettre d'augmenter les prélèvements obligatoires. C'est pourquoi une partie des mesures décidées n'entreront en vigueur qu'au rythme où nous disposerons des marges financières adéquates.

Avant de vous exposer les mesures proposées, il me paraît essentiel de préciser que ce projet de loi ne couvre qu'une partie de la politique globale de la famille que le Gouvernement entend mener. En effet, en raison de leur place centrale dans notre société, les familles sont au cœur de la plupart des politiques publiques. A moins de priver ces politiques d'une nécessaire cohérence, on ne peut en dissocier tout ce qui concerne les familles. Ainsi, tout ce qui touche à l'éducation des enfants concerne directement et uniquement les familles, mais ce n'est pas à l'occasion d'une loi sur la famille qu'il y a lieu de réformer l'éducation nationale.

Par ailleurs, tout ce qui touche à la vie des familles n'est pas nécessairement d'ordre législatif. Il est évident qu'il est tout à fait souhaitable que les représentants des familles soient systématiquement consultés au sein des nombreuses instances appelées à se prononcer sur des

questions qui, de près ou de loin, concernent la vie des familles, mais une telle représentation relève souvent de décrets ou de circulaires. C'est la raison pour laquelle, quoique très favorable à cette participation, le Gouvernement n'a pas cru devoir l'intégrer dans le corps même du texte et s'est borné à faire état de ses intentions dans l'exposé des motifs.

J'en viens maintenant au contenu du projet de loi lui-même, en commençant par ses modalités de financement.

Tout d'abord, je tiens à le souligner car tout le monde n'a peut-être pas encore mesuré la portée de cet engagement, le Gouvernement a décidé d'assurer le financement de ce programme quinquennal en rompant radicalement avec les habitudes du passé.

Il le fait d'abord en consolidant les ressources de la caisse nationale d'allocations familiales à leur niveau actuel, mettant fin ainsi à l'appauvrissement régulier de la branche famille. Cette consolidation est garantie par la loi. De ce fait, l'Etat s'engage à compenser par une subvention versée à la caisse nationale des allocations familiales toutes les pertes de recettes qui pourraient résulter de mesures législatives ou réglementaires prises à compter du 1er janvier 1993.

Dans le même temps, les recettes de la branche famille seront intégralement affectées à la politique familiale grâce à la séparation des branches de la sécurité sociale que nous proposons dans le projet de loi relatif à la sécurité sociale qui vient d'être déposé au Sénat.

Le Gouvernement vous propose ainsi de mettre fin à la pratique antérieure, les excédents de la CNAF étant détournés de leur vocation, celle de financer la politique familiale, à l'abri de la trésorerie commune.

C'est sur cette double garantie, longtemps demandée par l'UNAF et les mouvements familiaux, que nous avons bâti notre programme financier.

Selon nos prévisions, la Caisse nationale des allocations familiales devrait dégager progressivement un excédent structurel qui résultera pour l'essentiel de la progression de ses recettes, compte tenu de la croissance de la masse salariale que nous estimons à 1,5 p. 100 en 1995 et à 3 p. 100 les années suivantes en francs constants, alors que nous proposons – j'y reviendrai – d'indexer les prestations de base sur les prix.

Par ailleurs, l'évolution démographique constatée depuis plusieurs années produit mécaniquement des économies de prestations. Il va de soi que nous espérons que la natalité se redressera, et je pense que la loi qui vous est proposée y contribuera, mais l'analyse prévisionnelle montre que le déficit actuel, dû à la baisse des naissances observée depuis déjà plusieurs années, est irréversible, et que la courbe ne pourrait se redresser que lentement.

Ces recettes étant acquises, il est en outre prévu, pour financer l'intégralité du programme, d'indexer pendant cinq ans les prestations familiales sur les prix. Le Gouvernement estime en effet préférable de concentrer l'effort sur certaines situations familiales, plutôt que de disperser les moyens sur l'ensemble des prestations.

Nous devrions donc disposer, en fin de programme, des 19 milliards de francs annuels nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures qui vous sont proposées. Si la conjoncture évolue plus favorablement, ce programme pourra entrer en application plus rapidement.

Que faisons-nous avec les ressources ainsi dégagées ? Nous concentrons l'effort sur deux grandes catégories de familles : celles qui ont de jeunes enfants et celles dont les enfants devenus adultes sont encore à leur charge.

Tout le monde mesure, et les femmes en premier lieu, quelles sujétions entraîne la présence de jeunes enfants, notamment pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle. Par ailleurs, c'est bien évidemment lorsque les parents sont jeunes et débutent leur vie familiale qu'il faut leur proposer des conditions de vie satisfaisantes si l'on veut qu'ils envisagent positivement une naissance supplémentaire. C'est ce double impératif, familial et nataliste, qui nous a conduits à privilégier l'accueil des jeunes enfants, ce temps fort de la vie familiale.

Le projet qui vous est proposé va concerner 650 000 familles. Nous y affecterons 8 milliards de francs, soit un accroissement de plus de 25 p. 100 des crédits que la branche famille consacre spécifiquement aux familles ayant un jeune enfant.

Nous avons, certes, étudié d'autres schémas, et notamment la proposition de substituer aux différentes prestations existantes une allocation de libre choix, formulée par Mme Codaccioni dans le rapport qu'elle avait remis au Premier ministre.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. C'était une très bonne idée !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Il n'a pas été possible de retenir une telle proposition car cette réforme aurait impliqué des dépenses supplémentaires de plus de 20 milliards de francs, ce qui n'était pas envisageable en l'état. En outre, elle nous aurait contraints à renoncer à tout progrès dans les autres champs de la politique familiale, notamment en faveur des familles ayant de jeunes adultes à charge. Or de très nombreuses familles estiment que, dans la conjoncture actuelle, et compte tenu du fait que les enfants partent de plus en plus tard parce qu'ils prolongent leurs études ou qu'ils sont au chômage, et qu'ils coûtent particulièrement cher, il aurait été injuste que, dès dix-huit ou vingt ans selon les cas, les prestations familiales soient arrêtées. Il y avait là une priorité.

Pourtant, sans pouvoir aller aussi loin que les propositions de Mme Codaccioni, nous avons retenu les principes de neutralité, d'équilibre et de libre choix qui les avaient inspirées.

Le dispositif qui vous est proposé est donc équilibré dans ses deux volets : celui qui, avec l'extension de l'allocation parentale d'éducation, concerne les familles dans lesquelles l'un des parents n'a pas d'activité professionnelle ou souhaite la réduire, voire la suspendre, et celui qui, autour des différentes formules d'accueil et de garde, concerne surtout les familles dans lesquelles les parents ont une activité professionnelle.

L'extension de l'allocation parentale d'éducation est un élément majeur de notre programme. Cette allocation, qui existe déjà pour les parents qui n'exercent pas d'activité professionnelle à la suite d'une troisième naissance, sera ouverte dès la seconde naissance. Cette réforme constitue un progrès fondamental, mais ne figure pas dans le projet de loi qui vous est soumis, car il s'agit d'une mesure d'ordre réglementaire. L'allocation, d'un montant de 2 900 francs, non imposable et non prise en compte pour le calcul des aides au logement, représentera un apport monétaire appréciable pour les familles concernées. Ainsi, s'agissant d'un ménage percevant deux salaires équivalant au SMIC, l'allocation parentale d'éducation assurera un revenu de remplacement de plus de 80 p. 100. Ce n'est pas négligeable.

Par ailleurs, que ce soit pour le deuxième enfant ou pour les suivants, l'allocation parentale d'éducation pourra bénéficier aux parents qui travaillent à temps partiel. Son montant sera alors modulé. Une telle possibilité

n'existait pas jusqu'à présent. Les bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation ne pouvaient en effet exercer une activité à mi-temps qu'à partir du deuxième anniversaire de l'enfant, c'est-à-dire pour la dernière année, et seulement 750 femmes optaient pour cette possibilité. Selon nos prévisions, la réforme proposée va concerner 160 000 familles. En outre, la retraite des parents qui bénéficient d'une allocation parentale d'éducation à taux partiel sera améliorée.

Au total, l'extension de l'allocation parentale d'éducation concernera plus de 250 000 familles et son coût dépassera 4 milliards de francs, soit une augmentation de 70 p. 100 des crédits actuellement engagés.

Il était prévu que ces dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 1995 mais, compte tenu des souhaits que vous avez exprimés et des très nombreux courriers que j'ai reçus à ce sujet, le Gouvernement a accepté d'avancer les mesures relatives à l'allocation parentale d'éducation au 1er juillet 1994. *(« Très bien ! » et vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Laurent Cathala. Et les autres ?

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Cette décision entraînera un surcoût de 2 milliards sur les trois prochaines années.

De plus, le Gouvernement a décidé de reprendre à son compte un amendement prévoyant d'exonérer de charges sociales les allocations spécifiques que certaines entreprises accepteraient de verser à leurs salariés qui souhaiteraient prendre un congé parental dès lors que l'entreprise s'engage à procéder à des embauches compensatrices. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Vous, les socialistes, vous n'avez jamais rien fait !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Cette mesure permettra de favoriser des accords d'entreprise comme celui de l'entreprise Fleury-Michon.

Par ailleurs, pour les parents qui souhaitent ou sont contraints de poursuivre leur activité, il est prévu un ensemble de mesures destinées à les aider à recourir à un mode de garde pour leur enfant.

A la suite d'une première naissance, plus de 80 p. 100 des femmes poursuivent leur activité professionnelle. Il nous faut donc mieux prendre en compte les besoins de ces familles si nous souhaitons les encourager à donner des frères et sœurs à ce premier enfant. Aussi est-il proposé, d'une part, d'augmenter l'aide financière aux parents qui emploient une assistante maternelle et, d'autre part, d'exonérer totalement de charges sociales les parents qui emploient une personne salariée à leur domicile pour assurer la garde de leurs enfants de moins de trois ans et de prolonger cette aide à mi-taux jusqu'à six ans.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Très bien !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Ces deux mesures coûteront environ un milliard de francs par an.

En outre, nous avons prévu d'engager avec la Caisse nationale d'allocations familiales un important programme d'aide au développement de l'ensemble des modes de garde. Le Gouvernement s'engage à consacrer 600 millions de francs supplémentaires la première année et 3 milliards de francs au terme de la période quinquennale, afin de permettre la création d'environ 100 000 places de crèche ou de halte-garderie au cours des cinq prochaines années. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Pour favoriser la réalisation de ce programme, les communes de plus de 5 000 habitants devront élaborer un schéma de développement des modes d'accueil.

Plus de 400 000 familles seront concernées par ces mesures, qui mobiliseront 4 milliards de francs par an en fin de programme.

J'ajoute que la politique d'accueil du jeune enfant qui vous est proposée, dans ses deux volets, contribuera de façon significative à l'emploi. Nous estimons à 100 000 le nombre d'emplois nouveaux dont ce projet de loi devrait permettre la création. A hauteur de 50 000 environ, il s'agira d'emplois libérés. L'extension de l'APE va conduire, en effet, certains parents à diminuer ou suspendre leur activité professionnelle, ce qui constitue une modification très significative de comportement puisqu'elle concernerait un cinquième des allocataires de l'APE à la naissance de leur deuxième enfant. A hauteur de 50 000, il s'agira d'emplois créés soit au domicile des particuliers, soit dans les structures collectives d'accueil, notamment dans les crèches.

Mais les aides financières et les services ne sauraient suffire à améliorer la vie quotidienne des familles. C'est pourquoi nous avons prévu différentes mesures favorisant une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Actuellement, le congé parental permet aux salariés qui ont un enfant de moins de trois ans de suspendre totalement ou partiellement leur contrat de travail, tout en bénéficiant de la garantie de retrouver leur emploi, ou un emploi équivalent, à l'issue de ce congé. Cependant, les deux tiers des femmes salariées travaillent dans des entreprises de moins de 100 salariés, qui peuvent leur refuser ce congé parental. Le Gouvernement propose donc d'ouvrir le droit au congé parental à l'ensemble des salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise. Le droit au congé parental à mi-temps sera ouvert dans la fonction publique. Enfin, pour les parents qui doivent faire face aux maladies de leurs enfants de moins de seize ans, seront ouverts des droits à des congés ou à une réduction d'activité professionnelle. Ces possibilités concerneront autant les salariés du secteur privé que les fonctionnaires. Nous répondrons ainsi aux désirs légitimes de la plupart des parents, qui souhaitent surmonter certaines contraintes professionnelles, pour s'occuper plus et mieux de leurs enfants.

Le deuxième grand axe du projet de loi sur la famille a pour objet l'aide aux familles ayant de jeunes adultes à leur charge. Sur ce point, la demande des familles est très forte, car les enfants restent de plus en plus longtemps à leur charge, parce qu'ils poursuivent des études ou que leur accès au travail est difficile. Nombre de parents se plaignent de perdre le bénéfice des prestations familiales à un moment où leurs enfants entraînent des dépenses particulièrement élevés. Actuellement, les enfants n'ouvrent, en effet, droit aux prestations familiales que s'ils ont moins de dix-huit ou s'ils ont moins de vingt ans et poursuivent des études, une formation professionnelle ou sont en apprentissage. Le Gouvernement propose donc de

généraliser le bénéfice des prestations familiales à l'ensemble des familles qui ont à charge des jeunes de dix-huit à vingt ans.

M. Charles de Courson. Très bien !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Par ailleurs, le versement de ces prestations sera prolongé jusqu'à vingt-deux ans pour les étudiants, les apprentis et les jeunes en formation professionnelle. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme Marie-Thérèse Boisseau. A partir de quand ?

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Ces mesures, dont bénéficieront 580 000 familles, représenteront, lorsqu'elles seront arrivées à terme, un coût annuel de 8 milliards et demi de francs. Enfin, 3 milliards de francs seront consacrés au renforcement des aides au logement des familles.

Nous sommes cependant face à de très fortes contraintes financières. C'est pourquoi cette réforme sera menée de façon progressive, en fonction des disponibilités financières de la branche famille. Je tiens à souligner qu'elle profitera, en premier lieu, aux familles nombreuses et de revenus modestes.

Sur la base de nos hypothèses économiques à moyen terme, nous devrions être en mesure de financer l'intégralité de ce programme en 1999.

M. Laurent Cathala. Quand ?

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. En 1999 !

Mais le projet de loi ne prévoyait en ce domaine aucune garantie de bonne fin. Votre commission a souhaité qu'on indique formellement que le recul de l'âge limite à vingt-deux ans devra être mis en œuvre au plus tard le 31 décembre 1999,...

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ce n'est pas possible !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. ... même si la conjoncture économique est moins favorable que nous ne le pensons.

Le Gouvernement acceptera cet amendement, qui nous imposera, si, le moment venu, les comptes de la Caisse nationale d'allocations famiales sont serrés, un effort supplémentaire.

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* Très bien !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Mais, en assumant cette contrainte, nous marquerons notre volonté de privilégier les prestations familiales dans le budget social.

En dehors de ces trois grandes orientations, des mesures spécifiques concernent des familles qui connaissent des situations particulières. C'est le cas des familles qui ont des naissances multiples. Elles bénéficieront, d'une part, d'un allongement du congé de maternité et, d'autre part, d'une prolongation du versement de l'allocation pour jeune enfant, qui représentera un gain de près de 6 000 francs pour une famille avec des jumeaux et de plus de 11 000 francs pour une famille avec des triplés.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. C'est aussi le cas des familles adoptives, qui bénéficieront d'une allocation d'adoption de près de 4 000 francs.

Enfin, même si cette mesure est moins directement liée à la famille, il a été décidé, compte tenu de la situation particulière des veuves, de porter progressivement de 52 à 60 p. 100 le taux des pensions de réversion.

Mme Christine Boutin. Cela, c'est bien !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Ce taux sera porté à 54 p. 100 dès le 1er janvier 1995. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Afin de pouvoir remettre à niveau l'ensemble des pensions de réversion déjà liquidées – car je tiens à préciser que cela s'appliquera aux pensions déjà liquidées –, le Gouvernement a déposé un amendement au projet de loi.

C'est, au total, plus d'un million et demi de familles – auxquelles il faut ajouter un million de titulaires d'une pension de réversion – qui verront leur situation substantiellement améliorée grâce à ce projet de loi.

Ce projet suppose un effort important de la collectivité tout entière, effort indispensable pour restaurer la confiance en l'avenir – sans laquelle aucun projet familial ne peut s'accomplir.

Mme Muguette Jacquaint. Qui va payer tout cela ?

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. C'est à la fois le bonheur quotidien de chacun et le dynamisme de notre pays qui sont en jeu. En effet, toute notre société doit être orientée vers le désir d'avoir des enfants et de permettre à chacun de trouver au sein de la famille son plein épanouissement.

Le débat d'aujourd'hui est donc, madame le rapporteur, mesdames, messieurs les députés, un débat important. Je sais que, comme moi, vous êtes conscients des lourds enjeux dont il est porteur. Certes, ce projet n'est qu'une étape de plus dans la construction de cette politique. Il n'est aussi, je le répète, qu'un volet d'une politique globale. Mais, en vous le présentant, j'ai conscience de répondre à une attente forte de l'opinion. C'est un acte de confiance envers les familles, un acte d'espoir dans l'avenir de notre pays, un acte de conviction que je vous demande de partager. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme Colette Codaccioni, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Monsieur le président, madame le ministre d'Etat, mes chers collègues, le 8 décembre 1989, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies a proclamé 1994 « Année internationale de la famille ». Elle a rappelé que la famille constitue l'unité de base de la société. Et, en tant que telle, elle mérite une attention particulière.

La famille devrait bénéficier d'un maximum de protection et d'assistance pour pouvoir assumer pleinement ses responsabilités au sein de la communauté, conformément aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le projet de loi relatif à la famille que vous nous proposez aujourd'hui, madame le ministre d'Etat, nous apparaît donc comme un des piliers de l'action de la France dans le cadre de l'Année internationale de la famille.

La France, qui a longtemps été un symbole dans le domaine de la politique familiale, retrouve ainsi, grâce à vous, son image et sa place en tête des pays qui fondent leur pérennité sur la force et les valeurs de la famille. Pourrait-il en être autrement ? Comme le rappellent les

Nations unies, il s'agit d'édifier la « plus petite démocratie au cœur de notre société ». J'oserai dire : d'« édifier la plus petite cellule heureuse au sein de notre démocratie ».

Dans l'exposé des motifs du projet de loi, vous soulignez toute l'importance que vous attachez depuis très longtemps à la famille. En effet, il est indiqué : « La famille est l'une des valeurs essentielles qui fondent notre société Elle est d'abord, pour chacun, le symbole du bonheur quotidien. Elle est ensuite l'un des lieux où se forge la cohésion sociale d'une nation ; c'est notamment grâce à la solidarité familiale que les effets les plus graves de la crise économique peuvent, pour l'individu comme pour la collectivité, être atténués. »

Et vous ajoutez : « Il n'est pas de collectivité nationale forte sans institutions familiales solides. » En effet, extraordinaire est la situation de la famille aujourd'hui. Tantôt décriée, tantôt vénérée comme le lieu de bonheur par tous les sondages, cette cellule de base de la société est le premier lieu où l'on fait une découverte primordiale : nous, les êtres humains, sommes faits pour aimer et être aimés.

Quelle que soit sa nature, sa couleur, sa force, sa fragilité et sa vulnérabilité, on est reçu dans sa famille inconditionnellement. On n'a pas à justifier sa présence et l'on reçoit avec bonheur la tendresse des autres membres de la famille. C'est le premier moment où l'on est aimé avec réciprocité et inconditionnellement.

La famille, c'est aussi un espace où l'on apprend à exister, où l'on découvre sa personnalité. On apprend à accueillir ceux qui sont proches. On comprend aussi, parfois avec difficulté et amertume, qu'on n'est pas le centre du monde.

Enfin, c'est le premier champ d'expérience de la société, de la vie en société, de la vie sociale.

A la connaissance du lien intergénérationnel enfants-parents-grands-parents, il faut ajouter la découverte, dès le plus jeune âge, d'autres communautés humaines : l'école, les amis, les voisins, la rue et la cité. On commence à regarder au-delà de son propre entourage, à voir un peu plus loin.

La famille est une valeur d'avenir puisqu'elle est aussi la cellule de la liberté et qu'elle concourt de ce fait à la liberté de la société. Bien sûr, toutes nos familles ne sont pas parfaites. Elles connaissent, au long de leur existence, des conflits et souvent des révoltes. Mais elles sont aussi le lieu du pardon et de la réconciliation. C'est, par excellence, au foyer qu'on apprend à construire ensemble une histoire humaine sans céder à la violence ou à la fatalité. Il faut réaffirmer, par ces temps de pessimisme que, dans 80 p. 100 des cas, les familles vivent leurs responsabilités avec bonheur, qu'elles élèvent bien leurs enfants et qu'elles ne doivent pas se laisser culpabiliser par des critiques négatives.

Cependant, il faut savoir aussi que certains enfants ne guériront jamais de blessures morales ou physiques contractées pendant la petite enfance ou pendant l'adolescence.

La famille est une communauté irremplaçable, sous des formes diverses, et elle représente une valeur universelle.

Il est aujourd'hui difficile de donner une définition de la famille tant, actuellement, elle se présente sous des formes variées. L'image de la famille a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Il en est de même du rôle de la famille au cours de l'histoire. Qu'en est-il de cette lente évolution, qui se transforme parfois en une révolution très rapide ?

Lorsqu'on examine le rôle de la famille dans la société, on peut en dégager une tendance générale : celle du rétrécissement progressif du groupe familial.

Ce rétrécissement est étroitement lié à l'évolution économique des diverses sociétés humaines.

Historiquement, la société est organisée en familles de type patriarcal, et le groupement familial va exercer une triple formation.

Une formation économique, car elle est groupement de production et met en valeur un patrimoine commun, dont la justice revient au seul chef de famille.

Une formation sociale aussi, car le groupement familial va constituer un cadre normal de vie pour l'individu. Il lui garantira sécurité et éducation. L'individu, en contrepartie, se trouvera lié aux membres du groupe par une entière solidarité.

Enfin, une formation morale : la famille est la gardienne des traditions purement familiales ; elle est aussi la garante du respect de l'éthique dominante par ses membres.

C'était le rôle d'hier de la famille. Qu'en est-il du rôle de la famille aujourd'hui, de sa fonction au sein de la société ? Et, par voie de conséquence, quels seront les objectifs d'une politique familiale ?

L'objectif d'une politique familiale à l'aube du XXIe siècle est de concourir au nouveau rôle, aux nouvelles fonctions de la famille dans la société actuelle.

Premier objectif : puisque la famille constitue la cellule de base de la société, elle mérite une attention particulière. C'est à l'intérieur de cette cellule que va naître et se développer le petit de l'homme. La famille devrait donc bénéficier d'un maximum de protection et d'assistance pour pouvoir assumer cette responsabilité au sein de la communauté.

Deuxième objectif de la famille, aujourd'hui ou demain : elle est le lieu de promotion des libertés et des droits de l'homme. Chaque membre d'une famille appartient à une communauté. Très vite, quel que soit son rang, il fait l'apprentissage des droits fondamentaux reconnus à chaque individu. Très tôt aussi, il en comprend les obligations : « Les familles sont des initiatrices des hommes à un certain type de culture et d'humanisme. »

Troisième objectif de la famille demain : elle est un lieu de promotion de la liberté de la femme. L'évolution de la condition féminine s'est réalisée surtout à la fin du XIXe siècle et au cours du XXe siècle. Le législateur, dans ce domaine, a aussi inscrit toutes les lois qui permettent une égalité complète entre homme et femme.

M. Jean-Pierre Brard. C'est Alice au pays des merveilles !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Inscription certes, monsieur Brard, mais pas forcément application !

Une politique familiale doit lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle doit surtout assurer la promotion du libre choix pour la femme, du libre choix pour le couple : « Liberté de vie, liberté de vie familiale, liberté du choix des enfants, liberté de garde pour les enfants. »

Quatrième objectif : la famille est aussi un lieu de promotion d'égalité entre les sexes. La politique familiale tendra à promouvoir le partage le plus équitable des responsabilités familiales et l'égalité des chances en matière d'emploi. Le travail familial a beaucoup évolué ; axé autrefois sur la subsistance, il fait place à un travail sala-

rié, à la spécialisation des employés et à la concentration des activités en un lieu de travail situé ailleurs qu'au domicile.

Cinquième objectif : la famille lieu de promotion de l'autonomie des familles. Une politique familiale doit aider les familles à assumer leurs fonctions plutôt que de se substituer à elles. Il s'agit de promouvoir toutes les forces et toutes les potentialités de chaque famille, de dégager aussi toutes leurs capacités naturelles, c'est-à-dire leurs ressources propres, ressources mises au service, au soutien de chaque membre dépendant. C'est évidemment l'aide affective, morale, financière, matérielle indispensable à la croissance et à l'épanouissement des tout-petits, des adolescents. Mais c'est encore, et surtout, le soutien solidaire aux membres de la famille plus âgés ou à charge, tels que les personnes âgées, les personnes handicapées ou encore les personnes malades.

Sixième objectif : la famille lieu de promotion des droits de l'enfant. Le « petit de l'homme », pour grandir et se développer harmonieusement, doit vivre dans son milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension.

M. Laurent Cathala. Il n'y a rien à ce sujet dans le texte !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Septième objectif : promotion de toutes les familles, en particulier des familles les plus démunies. Lorsqu'une famille se retrouve sans aucune ressource, la question est de savoir si tous les mécanismes de soutien fondamentaux ont fonctionné. Les responsabilités familiales sont alors transférées aux institutions collectives et nationales.

Huitième objectif : la famille est le lieu de transmission des valeurs humaines. Depuis le début de l'histoire de l'humanité, ce rôle de la famille est fondamental. La famille est gardienne des valeurs philosophiques, humaines, morales, culturelles, historiques et confessionnelles.

M. Jean-Pierre Brard. Confessionnelles ? Qu'est-ce que cela vient faire là-dedans ? Ce n'est pas un synode, c'est l'Assemblée nationale !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Elle transmet un patrimoine d'une extraordinaire richesse, qu'il est difficile de quantifier.

Neuvième objectif...

M. Laurent Cathala. Vous refaites le texte ?

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Permettez que je continue !

M. Jean-Luc Préel. M. Cathala, lui, n'a rien fait !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Laisser s'exprimer Mme le rapporteur !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Neuvième objectif, dis-je : la famille lieu de promotion, génératrice de revenus.

M. Jean-Pierre Brard. Avec le RMI !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* La famille est la première source de richesses économiques. Elle consomme, elle épargne, elle investit, elle éduque.

Mme Christine Boutin. Tout à fait !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Elle est donc un des premiers investisseurs. De ce fait, la natalité sera directement liée à la consommation et à la production. On peut dire que, s'il y a croissance démographique, il y a croissance économique. L'enfant est par conséquent un acteur actif de l'économie.

Dixième objectif – et je passerai ensuite au projet relatif dont nous discutons –...

M. Laurent Cathala. Vous faites remarquer que tout cela ne figure pas dans le texte !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* ... la famille, lieu de promotion et d'épanouissement de tous ses membres.

Au terme de notre réflexion sur le rôle de la famille et sur les objectifs de la politique familiale – puisqu'il s'agit bien de cela – il est important de réaffirmer que la famille doit être le creuset permettant l'épanouissement de chacun de ses membres.

Celui de l'homme. Il conviendra d'encourager les hommes à jouer de nouveaux rôles et à assumer de nouvelles responsabilités grâce à un meilleur accès à l'éducation familiale, dès l'adolescence, au congé de paternité ou parental, grâce aussi à d'autres mesures incitatives permettant aux pères non seulement de retrouver leur rôle mais encore de jouer un rôle, plus important au regard de leurs responsabilités familiales et du temps parental qu'ils peuvent consacrer à leurs enfants. En clair, la famille doit les aider à assumer pleinement leur paternité.

Celui de la femme. Non seulement la famille sera le lieu de promotion de la femme, mais elle sera surtout le plus noble instrument de défense et d'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Il nous faut intégrer dans la politique familiale le travail des femmes. C'est un fait incontestable, inéluctable, sur lequel on ne peut revenir. Il nous faut prendre en compte l'évolution sociologique du travail féminin, le sens du travail pour les femmes, le sens de la maternité, en termes clairs les stratégies des femmes. Les femmes d'aujourd'hui ont un engagement professionnel, lourd et réel ; elles continuent dans le même temps à exercer d'importantes responsabilités familiales.

M. Maxime Gremetz. Mais leur salaire est de 30 p. 100 inférieur à celui des hommes !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Notre devoir, en matière de politique familiale, est de trouver un point d'équilibre et une parfaite harmonie, sinon une conciliation, entre la vie familiale et la vie professionnelle.

M. Maxime Gremetz. Et les salaires ?

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Dernier point : l'épanouissement des jeunes au sein de la famille.

Devant le nombre grandissant de jeunes en difficulté, en mal d'insertion, en souffrance, il est impératif de mettre en place une politique familiale préventive, afin que tous ces adolescents et futurs adultes ne se retrouvent pas définitivement en état d'échec scolaire, d'abandon de scolarité, de non-formation, en prise avec la drogue et surtout en mal de solitude. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Il conviendra de leur offrir la base nécessaire à la préparation d'une vie familiale.

Il est indispensable d'aider les familles dans l'éducation des enfants, dans leur orientation vers une qualification professionnelle, de les soutenir pour faciliter le passage de l'adolescence à l'âge adulte et au monde du travail, d'autant que, de nos jours, beaucoup d'enfants n'ont jamais vu leur père travailler.

M. Jean-Pierre Brard. On ne vous le fait pas dire !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Ce n'est pas forcément notre faute, et nous pourrons en discuter.

M. Jean-Pierre Brard. C'est la faute du Saint-Esprit !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Voici, succinctement évoqués, les bases et les objectifs d'une politique familiale.

Votre projet de loi, madame le ministre d'Etat, répond à bon nombre de ces objectifs.

M. Maxime Gremetz. Et le financement ?

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Je sais à quel point vous désirez poursuivre et développer fortement votre action pour la famille. La conjoncture économique n'est évidemment pas propice...

M. Maxime Gremetz. Oh !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* ... mais nous connaissons votre volonté de faire évoluer positivement la politique familiale. Faire évoluer celle-ci en faveur des familles est et demeure le souci constant du Gouvernement, du Premier ministre et de vous-même, madame le ministre d'Etat.

En 1992, Edouard Balladur, dans son *Dictionnaire de la réforme,* soulignait l'importance de l'élaboration d'une loi d'orientation de la politique familiale : « La famille redevient pourtant une idée neuve : sa cohésion structure la société, offre à la jeunesse référence, cadre de vie, refuge où refaire ses forces ; sa vitalité est irremplaçable si la nation veut voir se perpétuer devant elle l'espoir d'un avenir ; elle seule peut suppléer ou seconder l'Etat dans certaines des tâches qu'il s'est arrogamment assignées : la formation intellectuelle et morale des enfants, la transmission du savoir et de la culture collective. »

M. Laurent Cathala. Vous pourriez aussi nous lire le dernier paragraphe de la page 126 !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Si, partout en Occident, les nations se dépeuplent alors qu'ailleurs dans le monde les populations augmentent, c'est parce que, ici, la famille dépérit. Ce constat est aussi celui du Parlement. Le renouvellement de l'Assemblée nationale a amené sur ces bancs une prise de conscience aiguë des problèmes que connaît la famille française aujourd'hui. Le désir de voir à nouveau la famille au cœur de notre société se traduit par un grand nombre de propositions de loi, signées par de très nombreux députés de la majorité.

Si ces propositions abordent le sujet d'une façon souvent différente...

Mme Christine Boutin. Non !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* ... ce qui est conforme à la diversité de la représentation nationale, elles ont cependant toutes pour but de renforcer la place de la famille dans la nation.

Mme Christine Boutin. Tu parles !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Elles sont relatives à l'harmonisation du régime fiscal, à la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, au maintien des prestations familiales aux grands enfants des familles nombreuses, à l'indexation des prestations familiales, au statut des mères au foyer, à l'accueil des jeunes enfants.

Je ne pourrai malheureusement citer tous les députés concernés tant ils sont nombreux ! Que ceux que j'oublierai me pardonnent ! Le combat pour la famille a besoin de tous et le Parlement pourra le démontrer dans les années à venir.

Ces collègues et amis ont pour noms : Richard Cazenave, Bernard Murat, Christine Boutin, Pierre-André Wilter, Pierre Pascallon, Frédéric de Saint-Sernin, Alain Marleix, Jean-Louis Masson, Jean-François Marcel, Henri de Gastines, Bernadette Isaac-Sibille, Claude Birraux, sans oublier notre amie Yann Piat, qui avait déposé une proposition de loi ayant pour objet de promouvoir une politique familiale dynamique.

Mme Muguette Jacquaint. Vous nous oubliez !

M. Maxime Gremetz. C'est de la discrimination !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Pardonnez-moi, madame Jacquaint !

Toutes ces propositions de loi traduisent un renouveau de la famille : renouveau philosophique et moral, renouveau des valeurs simples, de la solidarité, de l'esprit des jeunes. Mais, phénomène grave, ce renouveau se concrétise alors que de nouveaux clignotants concernant la famille virent au rouge !

Le rôle du rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales n'est pas de développer trop longuement l'évolution des comportements matrimoniaux et familiaux en France. Je rappellerai simplement quelques chiffres clefs.

Depuis plus de vingt ans, l'indice de fécondité poursuit sa chute sans attirer sérieusement l'intérêt de l'opinion. Un jour, il ne sera plus temps de s'inquiéter : il sera trop tard.

Ainsi, en 1993, l'indice de fécondité est tombé à 1,65 enfant par femme alors que le renouvellement des générations n'est assuré, vous le savez, qu'à partir de 2,1 enfants, cet indice n'étant plus atteint depuis 1974.

Mme Muguette Jacquaint. Les femmes vivent dans l'angoisse du lendemain !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Par rapport à 1992, la France a perdu en 1993 plus de 32 000 enfants. Elle en avait perdu 17 000 en 1992 et l'année 1994 ne devrait pas ralentir cette chute vertigineuse.

M. Jean-Pierre Brard. « Perdu » : le terme est impropre !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Le premier trimestre a vu l'indice passer de 1,65 à 1,59, et les déclarations de grossesse,...

M. Jean-Louis Beaumont. Vous croyez que ça va s'arranger avec la publicité pour les préservatifs ?

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* ... qui concernent désormais toute l'année 1994, laissent augurer des chiffres peu réjouissants !

L'INSEE rappelait récemment que « la chute de 1993, vu son ampleur, ne s'explique pas seulement par un recul de l'âge de la maternité : elle tient aussi probablement à une baisse de la fécondité à tous les âges qui, si elle persistait, pourrait affecter la fécondité des générations ».

Il reste toujours un certain nombre de démagogues pour faire croire que parler de natalité est un signe de conservatisme attardé. Laissons ces personnages à leurs aberrations et à leur irresponsabilité !

Mme Christine Boutin. Très bien !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Il ne s'agit pas de parler de natalité, comme en juillet 1939 avec le décret « relatif à la famille et à la natalité française » instituant le code de la famille, mais de dénatalité !

Qui peut oser parler d'une nation si les enfants qui la structurent, qui la sous-tendent, qui assurent sa pérennité, si les enfants qui fondent sa réalité ne naissent plus, ne viennent plus au monde, à notre monde, à leur futur monde ?

M. Jean-Louis Beaumont. Très juste !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Que peut devenir un pays sans enfants ? C'est cela le débat autour de la dénatalité !

Il n'y a plus à parler des comptes de la nation, de l'équilibre de la sécurité sociale, de la retraite, s'il n'y a pas d'enfants – futurs cotisants.

M. Jean-Louis Beaumont. Bien sûr !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Les démagogues peuvent se complaire dans les délices de la dénatalité, mais il est du rôle des politiques de prévoir, d'arrêter la machine infernale, de trouver des solutions et de les appliquer. Il est de notre rôle à tous de penser à l'avenir de notre pays, et donc à nos enfants ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Luc Préel. Tout à fait !

M. Maxime Gremetz. Mais il faut des moyens !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Comme vous l'avez dit vous-même, madame le ministre d'Etat, dans l'exposé des motifs de votre projet de loi, « l'affaissement continu de la natalité dans notre pays n'en est que plus préoccupant. Cette évolution affecte, il est vrai, à des degrés divers l'ensemble des pays d'Europe. Mais ce constat ne saurait être l'alibi de l'inaction : la France ne peut rester passive devant le vieillissement de sa population qui, outre ses graves conséquences pour l'équilibre de nos comptes sociaux, risque, à terme, de porter atteinte à son dynamisme ».

Mme Christine Boutin. C'est vrai !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* En effet, nous ne pouvons pas laisser nos enfants et petits-enfants face à un problème qui ne trouve de solutions que dans le long terme.

C'est à nous d'agir, tout de suite !

La dénatalité, liée au vieillissement de la population, va devenir un problème clef de notre société.

Mme Christine Boutin. C'est vrai !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* C'est déjà un problème pour vous et pour nous ; cela va le devenir pour toute la population.

Lors de la dernière réunion du Haut Conseil de la population et de la famille, vous avez pu comparer l'évolution de l'indice conjoncturel annuel de la fécondité avec celui de l'effectif de la population de plus de quatre-vingt-quinze ans. En 1995, la France aura 50 000 personnes presque centenaires ; elles seront 100 000 en 2010 et 1 500 000 en 2050.

Mme Christine Boutin. Ce sera notre tour !

M. Laurent Cathala. Il n'y a rien dans ce texte sur les personnes âgées !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* A cette même date, il y aura plus de deux millions de personnes de plus de quatre-vingt-dix ans en France. Pour combien d'enfants à naître ?

Parallèlement, la crise du mariage se traduit par un repli spectaculaire, de 40 p. 100 en vingt ans. En 1992, il y avait 11 000 mariages en moins ; en 1993, 17 000, soit 6 p. 100 de moins ; en 1994, à la fin du premier trimestre, on compte déjà 15 p. 100 de mariages en moins !

Mme Christine Boutin. Ce n'est pas ce texte qui va encourager le mariage !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Par ailleurs, il y a désormais en France trente-trois divorces pour cent mariages. Ceux-ci ayant lieu de plus en plus tôt, la moyenne des ruptures se situe deux ou trois ans après l'union. La monoparentalité touche 1,2 million de familles. Les enfants du divorce sont à l'heure actuelle 1,23 million, et 1,5 million d'enfants ont un demi-frère ou une demi-sœur, ce qui prouve que le phénomène est en pleine progression. Pendant ce temps, les enfants de familles nombreuses ne sont plus de 390 000.

Enfin, 700 000 jeunes adultes de vingt à vingt-huit ans sont reconnus comme « isolés totaux », c'est-à-dire avec un déficit familial complet. Ils représentent plus de 10 p. 100 des forces vives de notre pays, qui sont dès maintenant en perdition.

Mme Christine Boutin. Ils relèvent de la politique sociale !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Ce pourcentage va croître de façon vertigineuse dans les années à venir. Que pourront faire nos successeurs dans quelques années ? La tâche sera impossible. La baisse de la fécondité tire notre pays vers le bas...

Mme Christine Boutin. Exactement !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* ... et la chute de la nuptialité fragilise le moindre espoir.

Mme Christine Boutin. Tout à fait !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* L'augmentation des divorces et de la cohabitation accélère l'instabilité, la destructuration du tissu profond de notre nation et la précarisation latente de tous les comportements.

M. Jean-Louis Beaumont. Très juste !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Les mariages se concluent donc de plus en plus tard. Le premier enfant des familles vient également au monde de plus en plus tard, ce qui implique logiquement un moins grand nombre de naissances ultérieurement.

Il faut donc restaurer les valeurs laïques du mariage civil, qui trouve sa force dans la clarté du lien créé et dans la responsabilisation.

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Mais il faut un boulot pour pouvoir se marier !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Ainsi, le mariage sera plus dépénalisé. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme Christine Boutin. Bravo !

M. Jean-Pierre Brard. Même Mgr Lefebvre ne tient pas un tel discours !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* La famille, sur ces bases, retrouvera son image de stabilité et de source de l'apprentissage de la vie en société. En investissant ainsi sur la famille, on peut parier que le nombre des familles destructurées diminuera, ce qui aboutira à un coût social moindre.

L'optique d'un pays n'est pas de se fonder sur une structure négative de « non-famille ». L'obligation de l'Etat est bien d'aider les familles à ne pas tomber dans l'absence, la défaillance et l'oubli.

M. Jean-Louis Beaumont. Très bien !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Faut-il rappeler qu'une politique familiale préventive peut éviter les drames et les douleurs d'une politique sociale curative...

Mme Christine Boutin. Exactement !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* ... qui ne fera jamais assez pour ceux qu'on a laissés au bord du chemin...

M. Jean-Louis Beaumont. Très juste !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* ... au tout début, faute de volonté politique claire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme Christine Boutin. Tout cela est très intéressant mais ce n'est pas l'esprit du projet de loi !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Votre projet de loi relatif à la famille, madame le ministre d'Etat, est le symbole de votre volonté politique claire en faveur de toutes les familles. Volonté claire, volonté déterminée, aussi, de mener, comme vous l'avez déjà dit, une politique familiale ambitieuse et dynamique.

Certains se plaindront sûrement de ce projet. L'attente des Français est grande. Certes, on peut toujours faire plus et je sais que vous auriez aimé aller plus loin, bien plus loin. Cependant, eu égard à la situation alarmante des comptes sociaux, le Parlement sait bien que ce texte aurait pu ne jamais nous être présenté.

Mme Christine Boutin. C'est un véritable miroir aux alouettes !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* La commission a considéré ce projet de loi comme le premier volet de la politique familiale du Gouvernement ; elle espère que l'avenir sera plus clément et permettra la définition d'une grande politique au profit des familles.

Le travail de la commission a été doublement complexe.

En premier lieu, le projet ne prend toute sa valeur que dans une approche globale, législative et réglementaire.

En effet, certaines dispositions sont d'ordre réglementaire dans leur quasi-totalité ; d'autres ne sont complètement compréhensibles que par leur support réglementaire.

Le travail du législateur, malgré la logique de la séparation du législatif et de l'exécutif, s'en trouve considérablement altéré.

Comment admettre, par exemple, que l'on puisse débattre de l'APE de rang 2 quand le seul point législatif accessible est l'APE à taux partiel ?

Ce problème, inhérent au texte, a maintes fois donné l'impression à la commission de faire du demi-travail législatif, un travail à taux partiel !

En second lieu, la majorité des amendements fondamentaux risquait de se voir opposer les dispositions de l'article 40 de la Constitution concernant l'irrecevabilité financière.

La commission a longuement débattu de sa propre utilité au regard de ce double blocage et il est pour le moins frustrant, pour les parlementaires que nous sommes, d'être dans l'impossibilité de mener la moindre réflexion dans le domaine de la politique familiale.

La commission s'est demandé si elle devait tout simplement siéger.

La volonté de faire entendre un minimum de voix a cependant poussé les commissaires à retenir des amendements, au risque de les savoir irrecevables, afin d'indiquer les choix ou, plutôt, les souhaits de la commission.

Puisse le Gouvernement entendre son message ! Ses vœux ne sont pieux que par le jeu des circonstances ; circonstances que vous n'avez pas voulues, madame le ministre d'Etat !

Malgré ses réticences et sa frustration, la commission a donc examiné le présent projet de loi.

Le chapitre Ier concerne l'amélioration de l'accueil des jeunes enfants et, plus particulièrement, l'allocation parentale d'éducation.

La commission a tout d'abord adopté un amendement qui ouvre le bénéfice de l'APE à l'ensemble des familles concernées dont l'enfant n'a pas atteint un âge limite.

En d'autres termes, elle a considéré qu'il fallait parler en termes de stocks et non de flux, c'est-à-dire prendre comme référence tous les enfants de moins de trois ans, et pas seulement les enfants à naître.

Cette mesure a paru à la commission relever de l'équité la plus simple.

Elle a aussi adopté un amendement permettant d'instaurer l'APE de trois à six ans pour les familles nombreuses, afin de montrer l'intérêt que le pays porte aux familles nombreuses. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* La commission a ensuite adopté deux amendements spécifiques visant à doubler la durée de l'APE dans le cas de naissances multiples. Elle a aussi adopté des amendements concernant les conditions d'accès ou d'attribution et prévoyant la prise en compte des études supérieures validées dans les périodes assimilées à l'activité professionnelle, afin de ne pas pénaliser les jeunes femmes qui poursuivent des études longues et retarderaient d'autant la naissance des enfants, ou prévoyant le maintien des conditions de l'APE de rang 3 en conservant la période de référence d'activité professionnelle de deux ans dans les dix ans, au lieu de l'abaisser à deux ans dans les cinq ans.

La commission a jugé plus juste de ne pas modifier ces conditions dans la mesure où la base de référence allait exclure du bénéfice de l'APE de nombreuses familles. On refuserait ainsi à celles-ci l'accès à l'APE de rang 3 alors qu'elles ne pourraient plus, fort logiquement, prétendre à l'APE de rang 2.

Modifier les conditions créerait donc une injustice que la commission a désiré éviter.

Enfin, celle-ci a adopté un amendement avançant au 1er juillet 1994 la mise en œuvre de l'APE. Il lui a semblé que le vote de la loi devait entraîner la mise en route immédiate de la réforme sans attendre le 1er janvier 1995, date pénalisante, là-aussi, pour de nombreuses familles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

En ce qui concerne le chapitre II du projet de loi, la commission a amendé le dispositif d'attribution de l'allocation de garde d'enfant à domicile. Afin de dynamiser une prestation qui ne bénéficie qu'à 20 000 allocataires, au lieu des 200 000 prévus initialement, une réflexion a été menée sur la suppression du critère de bi-activité. Cette suppression aurait notamment permis d'ouvrir l'AGED aux familles nombreuses, avec un double impact : aider ces familles et développer l'emploi de proximité.

Il a paru utile que le Gouvernement élargisse l'AGED aux familles nombreuses, eu égard aux besoins et au gisement d'emplois.

Parallèlement, la commission a adopté un amendement permettant aux veufs et aux veuves dont les enfants ont plus de trois ans au moment du veuvage de bénéficier de l'AGED.

En effet, lors du décès de l'un des deux parents d'une famille, il semble utile de prévoir la possibilité d'une garde à domicile des jeunes enfants ayant plus de trois ans, afin de ne pas ajouter au traumatisme de la disparition d'une mère ou d'un père l'obligation d'une garde hors du domicile familial, dernier lieu de référence et de stabilité.

Au chapitre III, sur les schémas locaux de développement de l'accueil des jeunes enfants, la commission a adopté un amendement donnant aux communes de moins de 5 000 habitants la faculté d'élaborer ce schéma. La vitalité et l'expérience du monde rural en matière d'accueil pourront ainsi trouver une formalisation intéressante et non contraignante.

Le titre II de votre projet de loi, madame le ministre d'Etat, aborde le thème des « congés et temps partiels pour raisons familiales ».

La commission a amendé l'article 7 ouvrant une prolongation, dans certains cas, du congé parental et du temps partiel.

L'article 8 concernant le congé pour enfant malade a été adopté sans modification. Il serait cependant judicieux que des négociations de branche aient lieu afin de développer et de dynamiser ce congé, notamment en prévoyant sa rémunération. Nous ne savons que trop, madame le ministre d'Etat, que les parents prennent des congés maladie pour soigner leurs propres enfants. De nombreuses expériences démontrent que l'instauration d'un congé rémunéré pour enfant malade ferait nettement baisser le nombre de congés maladie des femmes dans la même entreprise. Il diminuerait fortement leur absentéisme et développerait l'indice de satisfaction et de bien-être au sein de l'entreprise ; les comptes de la sécurité sociale s'en trouveraient un peu moins fragilisés !

La commission a adopté les autres articles.

Le titre III du projet de loi concerne les mesures en faveur des familles ayant de jeunes adultes à charge et du logement.

A l'article 15 qui relève de l'âge limite de versement des prestations familiales de dix-huit à vingt-deux ans, la commission a adopté deux amendements principaux.

Le premier prévoit que les dispositions de l'article sont applicables au plus tard au 31 décembre 1999. Vous l'avez rappelé dans votre discours, madame le ministre d'Etat. La commission a estimé que les propositions concernant les jeunes adultes devaient absolument se concrétiser. Faute d'un calendrier, elle a pensé que l'instauration d'une date butoir permettrait de crédibiliser ces dispositions.

M. Philippe Langenieux-Villard. Tout à fait !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Le second amendement permet le maintien des allocations familiales au profit du dernier enfant à charge des familles ayant au moins deux enfants. En effet, c'est une mesure de pure justice. Au nom de quel principe le dernier enfant d'une famille devrait-il être moins aidé et soutenu que le premier ?

Le titre IV portant dispositions diverses aborde, dans son chapitre Ier, le problème de l'aide à la scolarité. La commission a adopté deux amendements relatifs à son attribution et aux conditions posées pour en bénéficier. Ce matin, elle a accepté un amendement de suppression. J'aurai l'occasion de revenir sur les différentes raisons qui ont motivé cette décision.

Le chapitre II concerne les mesures relatives aux naissances multiples et aux adoptions.

A l'article 17, la commission a adopté deux amendements sur les prestations en espèces de l'assurance maternité. Elle a ainsi autorisé le cumul des allocations pour jeunes enfants en cas de naissances multiples et prévu des assouplissements dans le cas d'adoption d'enfants étrangers réalisée sans l'intermédiaire d'une œuvre.

Un amendement à l'article 18 prévoit l'allongement de la durée des congés de maternité des mères de famille en cas de naissances multiples, triples ou plus.

Les autres articles de ce chapitre II ont été adoptés sans amendements.

Le chapitre III du titre IV concerne les dispositions financières : les ressources de la Caisse nationale des allocations familiales, d'une part, et la base de calcul des prestations familiales, d'autre part.

La commission a rejeté un certain nombre d'amendements concernant les ressources de la CNAF, estimant que, si la garantie des ressources n'était pas maximale, elle n'en était pas négligeable pour autant.

Vous vous êtes toujours engagée, madame le ministre d'Etat, devant notre assemblée, à garantir le financement de la politique familiale. Il s'agit, en effet, d'un volet essentiel sans lequel le projet n'aurait aucune pérennité. Votre projet de loi relatif à la protection sociale, dont nous aurons à débattre prochainement, confirmera ce point. La très grande majorité de cette assemblée peut vous remercier d'avoir réussi à imposer cette réforme capitale que nous appelions de nos vœux depuis très longtemps.

L'article 25 du chapitre III propose le principe de l'indexation de la base mensuelle des allocations familiales sur l'évolution des prix à la consommation. La commission a adopté un amendement tendant à étendre aux prestations familiales le système du double ajustement, en masse et en niveau, par rapport à l'évolution réelle des prix.

Après l'article 25, la commission a adopté des amendements prévoyant d'associer de plein droit à toute concertation nationale les grandes associations familiales et de nommer à la commission des avances sur recettes un certain nombre d'associations familiales. Un dernier amendement prévoit de demander au Haut conseil de la population et de la famille de mener une réflexion sur l'évolution du coût de l'enfant.

Mme Muguette Jacquaint. On le connaît, le coût de l'enfant !

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* La commission a donc décidé, madame le ministre d'Etat, de ne pas s'autocensurer, sachant parfaitement qu'on lui opposerait les dispositions de l'article 40 de la Constitution.

Son souci permanent a été de marquer sa volonté de vous aider et de vous soutenir dans votre combat pour une politique familiale dynamique et forte. C'est dans cette optique que la commission a adopté l'ensemble du projet de loi ainsi modifié.

En conclusion, je voudrais insister tout d'abord sur l'état d'esprit dans lequel la commission a adopté l'ensemble du projet de loi, eu égard aux blocages qui tiennent – je viens de le rappeler – à l'article 40 et à l'ensemble des dispositions d'ordre réglementaire. La commission a donc siégé et débattu afin de faire entendre au Gouvernement ses orientations, ses choix, ses vœux pour la mise en place d'un deuxième volet d'une politique familiale ambitieuse et volontariste.

M. Laurent Cathala. Pour quand ?

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Ces orientations concernent le volet fiscal, plus particulièrement l'harmonisation de la situation fiscale des couples mariés avec enfants et des couples non mariés avec enfants.

M. Maxime Gremetz. Et les grandes fortunes ?

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* Elles concernent aussi certaines dispositions en matière d'adoption, de protection des enfants contre la maltrairance, d'une manière plus générale l'aide sociale à l'enfance en y incluant la protection maternelle et infantile, la protection judiciaire de la jeunesse et les actions d'insertion sociale auprès des familles en extrême difficulté, sujets dont je sais qu'ils vous tiennent particulièrement à cœur, madame le ministre d'Etat.

Ces orientations devront concerner aussi, outre le problème des retraites, celui des liens intergénérationnels, la prise en charge des aînés de nos familles et des enfants handicapés. Elles pourront encore développer, avec originalité et diversité, l'accueil des jeunes enfants.

Je voudrais insister également sur la finalité de ce premier volet dont les objectifs sont au nombre de trois. Le premier doit permettre l'amélioration des prestations familiales pour l'accueil des jeunes enfants et la prise en charge des jeunes adultes. Le deuxième organise l'aménagement du temps de travail pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. *(Protestations sur les bancs du groupe communiste)...*

Mme Muguette Jacquaint. Parlons-en !

M. Maxime Gremetz. Et la loi quinquennale ? Et les CDD ?

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* ... et le troisième permettra la séparation de la branche famille et son autonomie.

M. Laurent Cathala. C'est ce qui justifie la question préalable !

M. le président. Monsieur Cathala, ne soyez pas surpris tout à l'heure, lorsque vous aurez la parole, si vous êtes constamment interrompu, comme Mme le rapporteur l'est par vous ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme Colette Codaccioni, *rapporteur.* J'en ai terminé, monsieur le président, il me reste à conclure.

Madame le ministre d'Etat, la commission a adhéré à vos objectifs. Elle a eu le souci, tout au long des débats et discussions, de prendre en compte la seule volonté d'une politique familiale globale, c'est-à-dire celle qui permet d'instaurer ou de restaurer l'épanouissement et le bien-être de l'enfant au cœur de sa famille. Car telle est bien notre unique mission, notre unique réalité. Comment agir pour donner ou rendre à l'enfant le regard de tendresse qu'il mérite, qu'il attend de nous ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Exception d'irrecevabilité

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste et apparenté une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Madame le rapporteur, vous avez souvent rappelé que l'enfant était le petit de l'homme. Je vous approuve tout à fait. *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Serge Charles. Heureusement !

Mme Muguette Jacquaint. Mais quelle place notre société fait-elle aujourd'hui à l'être humain ? J'ai entendu dire que la politique familiale n'avait pas aujourd'hui les moyens nécessaires pour répondre aux exigences et aux aspirations des familles.

M. Richard Cazenave. Après douze ans de socialisme, c'est vrai que c'est dur !

Mme Muguette Jacquaint. Mais quand même, il y a des chiffres qui ne font pas plaisir ! D'après les économistes, les exonérations, les cadeaux ont permis aux grandes entreprises de mettre de côté 152 milliards de francs. Eh bien, madame le ministre d'Etat, pour répondre aux besoins des familles et des petits de l'homme, je propose que l'on prenne 1 p. 100 seulement ...

M. Georges Mesmin. Au KGB !

M. Jean-Pierre Brard. Aux représentants des pansus et des richards !

M. Maxime Gremetz. Les bas de laine !

Mme Muguette Jacquaint. ... de ces 152 milliards. Nous disposerions ainsi tout de suite de 1,5 milliard de francs pour satisfaire à ces exigences.

L'examen aujourd'hui d'un texte de loi sur la famille ne peut que m'inciter, comme je viens de le rappeler vivement, ainsi que mes collègues du groupe communiste, à rappeler les difficultés que vivent des milliers de familles dans notre pays.

Madame le ministre d'Etat, on pouvait espérer des propositions plus ambitieuses permettant de répondre à l'attente, aux besoins, aux aspirations des associations familiales, de la population, ...

M. Richard Cazenave. Cela fait longtemps qu'elles attendent !

M. Jean-Marie Geveaux. Cela fait douze ans !

Mme Muguette Jacquaint. ... pour célébrer comme il se doit l'année 1994, année internationale de la famille proclamée sous l'égide de l'ONU.

Ce qui est vrai, madame le ministre d'Etat, c'est que, depuis mars 1993, les familles ont dû supporter les conséquences désastreuses des prélèvements obligatoires, qui se sont élevés à 84 milliards de francs. Ce sont ces choix qui font que plus de 50 p. 100 des familles en France vivent dans l'angoisse de l'avenir, angoisse que partage la jeunesse.

M. Richard Cazenave. C'est le résultat de la politique sociale menée par les socialistes et par les communistes !

Mme Muguette Jacquaint. Comment pourrait-il en être autrement face au chômage qui ne cesse de croître ? On a recensé 3 320 900 demandeurs d'emploi en mars 1994 et la liste des licenciements et des fermetures d'entreprises s'allonge de jour en jour.

M. Richard Cazenave. C'est triste comme bilan !

Mme Muguette Jacquaint. Et cela à cause de vous, à cause de la politique Balladur ! *(Rires et protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Et que l'on ne vienne pas nous dire que les responsables sont ceux qui gouvernaient hier ! Cela fait dix ans que les familles attendent une amélioration et aujourd'hui je ne cherche pas à savoir qui a fait le plus mal *(« C'est vous ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)*, je dis que rien ne va plus pour elles !

M. Louis de Broissia. Il fallait le dire plus tôt ! Maintenant, c'est trop tard !

Mme Muguette Jacquaint. En décembre 1993, le nombre des RMIstes atteignait 800 000, soit une progression de près de 20 p. 100 en un an.

M. Richard Cazenave. Triste bilan socialiste !

Mme Muguette Jacquaint. La progression mensuelle, estimée alors à 8 000, devait atteindre 10 000 nouveaux allocataires chaque mois au début de l'année 1994, d'après les estimations de vos services, madame le ministre d'Etat.

La progression est particulièrement forte dans les régions qui subissent le plus la désindustrialisation et les délocalisations : Ile-de-France, région Rhône-Alpes, Alsace. Sur le plan national, les associations caritatives les plus qualifiées estiment désormais à plus de cinq millions le nombre des exclus du droit au travail.

Les salariés, les retraités, les familles, les jeunes, les assurés sociaux ont dû faire face, non seulement aux bas salaires et à l'exclusion – l'exemple du SMIC est révélateur ; les salaires ne sont pas élevés et, surtout, aucun de coup de pouce n'est donné au SMIC, aux retraites, et aux pensions – mais aussi à la remise en cause de la retraite à soixante ans avec l'allongement de la durée de versement des cotisations, aux réductions des dépenses de santé avec notamment des déremboursements importants de certains médicaments et à l'augmentation du forfait hospitalier.

De surcroît, on ne peut écarter le fait que la politique familiale est liée directement aux conditions de travail. Or la loi quinquennale de M. Giraud, ministre du travail, contribue à dégrader fortement les conditions de vie des familles.

L'annualisation du temps de travail entraîne une flexibilité massive. J'entends dire que l'on cherche à concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

M. Gérard Cornu. C'est vrai, oui !

Mme Muguette Jacquaint. Mais comment peut-on prétendre le faire lorsqu'on étend le travail du dimanche ? Ce moment privilégié qu'est le dimanche est ainsi sacrifié sur l'autel de l'argent-roi !

Comment peut-on concilier vie familiale et vie professionnelle lorsque la directive européenne relative au travail de nuit des femmes – celui des hommes n'est pas plus acceptable – est appliquée en France dans certaines entreprises et que la Commission européenne en demande une application massive ?

D'après une étude sur le travail de nuit, qui n'est pas de moi mais de la direction régionale du travail et de l'emploi de l'Ile-de-France, « ... toute l'astuce du travail de nuit est de jouer là-dessus du fait de la crise, du chômage, de la difficulté des femmes seules avec des enfants. Le travail de nuit, à l'évidence, offre un avantage qui est que les enfants vivent le jour, donc on peut travailler la nuit. » Belle perspective de politique familiale ! « Dans une vision à court terme, on peut dire que les gens ont fait des choix. Vous parlez d'un choix ! Il s'agit du choix entre des compromis de poids tout à fait inégaux. De toute façon, cela sera aux dépens de la santé et aura des répercussions négatives sur la vie familiale et à moyen terme des répercussions absolument sur tout. » Ce n'est pas moi qui le dis, je vous le rappelle, c'est la direction régionale du travail et de l'emploi de l'Ile-de-France.

M. Richard Cazenave. C'est peuplé de socialistes, ces trucs-là !

Mme Muguette Jacquaint. Oui, madame le ministre d'Etat, les familles sont confrontées à ces difficultés, à ces projets rendant plus difficile la vie familiale.

S'agissant de votre projet sur lequel reviendront mes amis du groupe communiste, permettez-moi d'insister sur l'attente qui était celle de toutes les associations, des familles, notamment les plus démunies, et sur les réponses qu'elles attendent à leurs problèmes. En effet, les conditions de vie sont de plus en plus difficiles pour la quasi-totalité des familles salariées, pour les familles modestes pour lesquelles les allocations familiales sont, malgré les pertes de pouvoir d'achat importantes en quelques années, des ressources indispensables pour vivre ou même parfois pour survivre.

Certes, quelques améliorations sont prévues qui ne toucheront malheureusement qu'une infime partie des familles de France, mais cela ne saurait nous faire taire sur un aspect essentiel de votre texte, à savoir le devenir de notre système de protection sociale voulu par le patronat et par l'Europe. Comment ne pas s'inquiéter en effet alors que votre projet de loi fait suite à celui relatif aux institutions de prévoyance qui ouvre le champ des régimes des retraites complémentaires aux compagnies d'assurance européennes au détriment de la couverture sociale des retraités et alors que nous savons que le projet de loi relatif au financement de la sécurité sociale prévoit l'éclatement de la protection sociale ?

Votre gouvernement précipite l'inscription à l'ordre du jour de ce projet de loi sur la famille en déclarant l'urgence et médiatise quelques mesures qui apparaissent comme des avancées sociales. Mais comment la plupart d'entre elles seront-elles financées, sinon par les familles elles-mêmes, puisque dorénavant les crédits d'Etat se substitueront aux cotisations versées jusqu'alors par les salariés et le patronat ?

M. Maxime Gremetz. Elles seront financées par les impôts !

Mme Muguette Jacquaint. Ces réformes fondamentales sont demandées, exigées par le CNPF depuis de longues années. Aujourd'hui, vous répondez encore mieux à ses exigences. Pour illustrer d'ailleurs mon propos, je citerai un article du *Figaro* (*« Bonne lecture ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), publié le 17 mai 1994, intitulé : « Sécurité sociale : les attentes du CNPF » et qui s'appuie sur le compte rendu d'une journée organisée par cette association du grand patronat. En la clôturant, M. François Périgot précisait, dans un document préparatoire, les réformes qu'il souhaite pour la sécurité sociale et plus précisément pour l'assurance maladie, soulignant que l'évolution annuelle des dépenses d'assurance maladie – plus de 5,7 p. 100 en 1993 – reste très supérieure à celle de la production intérieure brute : plus 0,9 p. 100.

M. Georges Mesmin. Eh oui !

Mme Muguette Jacquaint. Le CNPF insiste sur la nécessité de définir « un niveau de remboursement compatible avec un financement collectif » et de modifier ce financement qui pèse trop exclusivement sur les coûts du travail.

M. Georges Mesmin. Eh oui !

Mme Muguette Jacquaint. Mais les coûts du travail n'ont pas empêché les 152 milliards mis de côté par les grandes entreprises et que je ne cesserai de rappeler, mon cher collègue !

M. Jean-Pierre Brard. C'est le petit père des peuples du XVIe qui vous interrompt tout le temps !

Mme Muguette Jacquaint. Selon le CNPF, la maîtrise des dépenses nécessite une action à la fois sur la demande et sur l'offre. Pour responsabiliser les assurés, il propose

de différencier mieux « les dépenses maladie et les dépenses de bien-être et de laisser à la charge de chacun » une quote-part obligatoire, sorte de « ticket de responsabilité », sauf lorsque l'intéressé n'a aucune capacité contributive ».

Rappelant que, selon lui, l'assurance maladie n'a pas vocation à faire vivre l'ensemble des professions de santé, le CNPF se prononce pour une politique de contrat individuel avec les professionnels de santé « en nombre nécessaire et suffisant », pour un ajustement des capacités hospitalières aux besoins et pour la contractualisation des rapports entre les hôpitaux et l'assurance maladie, celle-ci se comportant comme un acheteur de service au meilleur coût.

Le CNPF donne aussi son point de vue sur l'assurance vieillesse : la réforme engagée au début de 1994 va dans le bon sens, déclara-t-il – de son point du vue, on ne pourrait être plus content, en effet ! –, mais devra être « poursuivie et améliorée pour aligner les régimes spéciaux sur une base d'égalité de cotisations et de prestations avec le régime général des salariés ».

Favorable à un régime de base fonctionnant selon un système de points comme les régimes complémentaires, le CNPF rappelle, en outre, la nécessité d'encourager l'épargne personnelle sous forme de retraite par capitalisation ou fonds de pension.

En clair, vous voulez avoir une politique familiale, vous payez ; vous voulez vous soigner, vous devrez payer ; vous voulez avoir une bonne retraite, vous devrez aussi payer !

Le CNPF termine par la famille : il estime, là encore, que la budgétisation engagée pour les bas salaires n'est qu'un « premier pas qui devra être généralisé à l'ensemble des salaires ».

La contribution sociale généralisée, son augmentation à 2,4 p. 100, et l'article du projet relatif au financement démontrent que le Gouvernement suit et parfois devance ces souhaits.

Comme je l'ai déjà dit, les aspects fondamentaux de ce projet sont masqués par un certain nombre de mesures attendues par les familles, mais la rédaction des articles, les exonérations patronale passées, le financement futur du maintien des prestations peuvent transformer ces dispositions en trompe-l'œil.

Je prendrai un seul exemple : pendant de très nombreuses années, les députés du groupe communiste et des associations de défense des droits de la famille ont réclamé une hausse substantielle des allocations familiales, leur versement dès le premier enfant et le recul des limites d'âge pour la perception des allocations familiales. Or, tous les ministres concernés nous ont répondu de la même façon : « Il n'y a pas excédent. Où allez-vous chercher ce chiffre de près de 50 milliards cumulés ? »

Et, aujourd'hui l'article 15 précise : « Il est procédé aux relèvements des limites d'âge d'ouverture du droit aux prestations familiales prévues au I ainsi qu'à des mesures améliorant les conditions d'accès au logement des familles, après constatation d'un excédent de ressources disponibles des régimes de prestations familiales pour l'exercice précédent ».

Dans le même temps, tous les spécialistes annoncent un déficit de la Caisse nationale d'allocations familiales.

Quand il y avait l'argent, on refusait de le redistribuer aux familles mais on diminuait les cotisations patronales. Aujourd'hui, alors qu'il est envisagé un déficit dû aux exonérations patronales, au chômage, à la faiblesse du pouvoir d'achat du plus grand nombre des salariés, on parle d'extension du versement des allocations familiales. Mais pour combien de temps et qui va payer ?

Madame le ministre d'Etat, les quelques mesures qui apparaissent positives ne sauraient masquer le fait qu'elles entérinent l'éclatement des branches de la sécurité sociale avant même la discussion du projet de loi qui serait débattu dans les prochains jours par notre assemblée. C'est une procédure quelque peu étrange puisque l'application de ce texte, s'il est voté en l'état, est conditionnée par le futur vote d'un projet non encore débattu à l'Assemblée nationale. C'est un procédé quelque peu contraire à la démocratie et à la Constitution.

Autre effet pervers : les prestations, nouvelles ou élargies, qui sont envisagées sont largement soumises à des conditions de ressources pour les foyers. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises il est fait référence aux notions de plafond, de sorte que d'un droit de l'enfant, d'un droit pour l'enfant, les allocations familiales se transforment en un instrument de gestion de la crise économique en faveur des familles les plus démunies. Nous ne le regrettons pas, mais c'est contraire aux orientations originelles de la sécurité sociale qui sont une chance pour notre pays.

En cela, et comme je l'ai déjà démontré, ce projet s'inscrit totalement dans les orientations du CNPF selon lequel il est anormal que les employeurs assurent une partie de la solidarité nationale. De surcroît, voilà qu'on tente d'utiliser les prestations familiales comme un instrument de gestion des familles les plus démunies, de gestion de l'exclusion. Le principe des conditions de ressources s'étend. Dans cette logique, la gestion du RMI est confiée à la CAF et on prévoit le transfert des bourses scolaires, transformées en aide à la scolarité, qui seront ainsi écartées de la politique de l'éducation nationale.

A ce propos, je rappelle que mon collègue Jacques Brunhes a reçu cette semaine la responsable de l'union départementale de la confédération syndicale des familles qui revendique depuis de nombreuses années une revalorisation des bourses et de leur plafond d'attribution. Or ce n'est pas du tout le sens de la proposition gouvernementale. Les aides à la scolarité vont diminuer pour de nombreuses familles, particulièrement pour celles dont les enfants fréquentent les classes technologiques et préparatoires. Les caisses d'allocation familiale ne prendront pas en compte certains critères donnant droit à des parts supplémentaires et à des primes. D'autres questions se posent : par exemple, comment les familles non encore allocataires pourront-elles faire valoir leur droit lorsqu'il adviendra qu'un enfant remplit les critères fixés ? Le critère d'âge étant un élément d'attribution, qu'en sera-t-il des élèves ayant dépassé la limite ? De plus, on peut s'interroger sur l'importance des effets de seuils qui résulteront du fait que le nombre de taux sera ramené à deux.

La création d'un fonds social des collèges devrait mieux tenir compte, dans la répartition, de la différence des coûts de scolarité entre enseignement technologique et général et de la différence des besoins sociaux selon les collèges. Le CSF demande donc aux pouvoirs publics de retirer ce projet et d'engager avec les associations représentatives des familles et les personnels de l'éducation une réflexion sur l'action sociale et l'éducation nationale.

Les allocations familiales, je l'ai dit, deviennent un instrument de gestion de l'exclusion. Votre projet de loi a été attentivement étudié par l'ensemble des associations – comme je viens de le démontrer – mais aussi par des spécialistes et je souhaiterais vous faire part de l'analyse d'une universitaire, économiste de la sécurité sociale, qui, à propos de la politique familiale, déclare : « Les objectifs démographiques sont sacrifiés au nom d'un recentrage sur une politique d'assistance aux plus démunis. Selon le rapport de la CNAF pour l'année 1991, 51 p. 100 des pres-

tations étaient sous conditions de ressources en 1990, contre 44 p. 100 en 1978. L'augmentation des excédents de la CNAF résulte de la politique d'économie sur les prestations familiales et du peu d'audace de la politique familiale pour tenter de relever le taux de fécondité. Elle favorise la relance des projets de réduction des cotisations des employeurs et de transfert sur l'impôt sur le revenu des ménages. »

Cette économiste poursuit en faisant un parallèle entre la baisse du coût du travail et l'exonération massive des cotisations patronales : la budgétisation des cotisations familiales tend à s'accélérer avec la mise en place de la politique du gouvernement Balladur dès la loi du 27 juillet 1993, et plus encore avec la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Ainsi, ajoute-t-elle, est organisée une baisse de 4 p. 100 du coût du travail pour les bas salaires.

J'en viens au risque d'étatisation. Depuis les ordonnances de 1967, et plus encore dans la dernière période, les gouvernements ont toujours été tentés de transformer la sécurité sociale, et notamment les allocations familiales, en un outil ministériel, contrairement à l'esprit qui a présidé à la naissance de la sécurité sociale.

Encore plus grave, la CNAF est quasiment pour les familles le seul instrument visible de la politique familiale. De fait, les milliards de francs qu'elle gère atteignent presque le montant du budget de l'Etat ; ils intéressent les gouvernements et le capital. On pourrait reprendre le slogan d'une certaine banque : « Votre argent m'intéresse. » Certains invoquent le contrôle démocratique du Parlement. N'y aurait-il pas en France des élections pour les administrateurs des différentes caisses ? Le vote direct des assurés sociaux n'est-il pas le meilleur contrôle pour gérer l'argent produit par leur travail ? C'est pourquoi nous sommes contre toute disposition destinée à provoquer une illusion en masquant ou en tentant de masquer l'étatisation rampante de la branche famille de la sécurité sociale.

Votre projet a d'autres effets pervers, comme le fait que l'Etat s'accapare des prérogatives de la CAF ou impose aux collectivités locales ses propres orientations, sans leur consacrer les moyens financiers. Par exemple, les schémas locaux pour l'accueil de la petite enfance jusqu'à six ans ne sont-ils pas les prémices du désengagement de l'Etat envers l'école maternelle ?

Oui, la protection sociale est un facteur indispensable de justice et d'efficacité économiques car, dans une société moderne, on ne peut séparer l'économie du progrès social. Vous parlez de croissance, de reprise, mais le nombre de chômeurs augmente sans cesse : il y a bien rupture entre votre croissance et le progrès. Aujourd'hui, la volonté du Gouvernement, du patronat, des commissions et des conseils européens est de casser un instrument efficace du progrès social, celui de la sécurité sociale.

La politique familiale peut être un instrument de progrès. Mais, pour cela, d'autres choix sont indispensables pour satisfaire les besoins de tous, sans écarter aucune catégorie sociale. Or vos projets sont néfastes pour la famille, pour les valeurs de progrès, pour une véritable croissance économique. L'Europe de Maastricht et tous les projets qui mettent en application directement ou indirectement ce traité n'entraînent pas de progrès social pour la population française.

Le financement de la sécurité sociale réclame d'autres solutions pour y parvenir et surtout pour instaurer le bien-être, « le bonheur de la famille » comme vous dites.

Il faut taxer les revenus spéculatifs au même taux que les revenus salariaux, ce qui accroîtrait les recettes de la sécurité sociale de 65 milliards de francs. Il faut relever les cotisations patronales, en tenant compte des richesses produites, ce qui augmenterait les ressources : or les cotisations salariales ont doublé en quinze ans, alors que les cotisations patronales sont passées de 69 p. 100 des ressources en 1977 à 58 p. 100 aujourd'hui.

M. Michel Meylan. Très bien !

Mme Muguette Jacquaint. Par ailleurs, des dispositions sont nécessaires pour engager une politique plaçant l'homme et non plus l'argent au cœur de la croissance.

Il faut supprimer la loi quinquennale, dite « pour l'emploi », qui fait exploser tous les droits acquis des salariés, aggrave le chômage et porte atteinte à la vie de famille ; il faut stopper net tous les licenciements, contrôler effectivement les fonds publics pour l'emploi, définir de nouveaux critères d'attribution et de distribution de l'argent pour les affecter réellement à l'emploi et à la production de richesses ; réformer la fiscalité pour la rendre plus juste en taxant lourdement toute dérive spéculative et en favorisant l'emploi ; revaloriser tous les revenus ; porter le SMIC à 7 500 francs afin de relancer la consommation ; réduire le temps de travail à trente-cinq heures sans diminution de salaire ; ramener l'âge de la retraite à soixante ans.

De même, il est nécessaire d'appliquer la convention internationale des droits de l'enfant. Le Gouvernement, les directives, les orientations patronales et européennes ne sauraient imposer à la nation et à ses représentants des décisions qui ne respecteront pas, voire aggraveront les droits les plus élémentaires des familles.

Le préambule de la Constitution, qui, d'après une décision du Conseil constitutionnel, a lui aussi force constitutionnelle, déclare : « Elle – la Nation – garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. » Le projet de loi intégré dans le triptyque des réformes de la protection sociale est loin d'appliquer ce principe.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, mes chers collègues, de voter l'exception d'irrecevabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Je me demandais sur quel fondement madame Jacquaint allait appuyer son exception d'irrecevabilité.

Mme Muguette Jacquaint. Sur la globalité d'une politique familliale.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Je ne vous ai pas interrompue, madame Jacquaint !

Ma curiosité a été satisfaite tout à la fin de votre intervention. A vous en croire, ce texte serait contraire au préambule de la Constitution en ce sens qu'il porterait atteinte au principe du droit d'obtenir de la collectivité des moyens d'existence.

Je reste néanmoins très étonnée que l'on s'oppose, pour ce motif, à un texte qui a pour effet de donner aux familles d'importants suppléments de ressources sous des formes particulièrement équitables.

Mme Muguette Jacquaint. On leur a retiré 84 milliards de francs !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Certainement pas ! Nous allons, au contraire, leur distribuer 55 milliards en cinq ans, dans le cadre d'un dispositif qui répond à leurs besoins les plus évidents, comme l'atteste tout le courrier que nous recevons. Nous avons, je crois, très bien ciblé ces mesures en les orientant vers le jeune enfant, jusqu'à l'âge de trois ans, lorsqu'il s'agit du deuxième ou du troisième, et vers les jeunes adultes, particulièrement coûteux pour la famille quand ils restent au foyer.

Bref, le raisonnement constitutionnel ne me semble absolument pas pertinent et n'appelle pas, de ma part, de plus longs commentaires.

Vous avez parlé d'un projet de loi sur le financement de la protection sociale. Aujourd'hui, il n'en existe pas, il y a seulement un groupe de travail qui réfléchit à ces problèmes.

M. Maxime Gremetz. Il y a bien un texte en préparation sur la protection sociale...

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Oui, mais il porte sur son organisation et non pas sur son financement. Nous en rediscuterons le moment venu.

En tout cas, l'argument sur l'inconstitutionnalité de ce texte me paraît difficile à soutenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Louis de Broissia, pour le groupe RPR.

M. Louis de Broissia. L'attitude du groupe communiste est sinon étrange, tout au moins surprenante, puisqu'il oppose l'exception d'irrecevabilité à un texte important relatif à un de nos grands débats de législature. L'article 91 du règlement, que vous auriez dû relire, madame Jacquaint, indique de façon explicite qu'une telle motion « a pour objet de faire reconnaître que le texte proposé est contraire à une ou plusieurs dispositions constitutionnelles ». Je vais donc essayer de répondre, en droit puis en fait, aux arguments que vous avez fait valoir.

En droit, vous avez évoqué tour à tour la place des êtres humains dans la société...

M. Maxime Gremetz. Le droit au logement !

M. Louis de Broissia. ... les cadeaux faits aux entreprises et le pourcentage qui pourrait être prélevé sur cet argent...

Mme Muguette Jacquaint. Eh oui !

M. Louis de Broissia. ... quelques propositions plus ambitieuses, les conséquences désastreuses des prélèvements obligatoires – bel aveu d'impuissance de votre part – la loi Giraud, etc. Quel méli-mélo, quel galimatias, quel inventaire, surtout, des erreurs que vous-mêmes avez commises ! J'y vois finalement un aveu, parfois sincère, de l'échec du programme commun de gouvernement qui vous avait amenés à soutenir jusqu'à l'an dernier le parti socialiste au pouvoir. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Voilà un bien triste tableau de ce que vous avez fait ou négligé de faire. Mais, pour qu'un péché soit pardonné...

M. Jean-Pierre Brard. A vous, je ne donnerais pas l'absolution ! Vous ne la méritez pas !

M. Louis de Broissia. ... je le rappelle à Jean-Pierre Brard, toujours très inspiré par le Saint-Esprit, il faut que la contrition soit parfaite. Je doute fortement que la vôtre le soit.

Vous nous avez beaucoup parlé de M. Giraud et de M. Périgot, mais presque jamais du projet de loi n° 1201, celui qui nous est soumis. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Charles de Courson. Et pour cause !

Mme Muguette Jacquaint. C'est un texte qui répond aux désirs de M. Périgot !

M. Louis de Broissia. Sur le plan constitutionnel, aucun argument sérieux n'a été avancé. On a attaqué le travail de nuit, les directives européennes...

Mme Muguette Jacquaint. Eh oui !

M. Louis de Broissia. ... on a attaqué le traité de Maastricht, mais jamais le texte en discussion.

M. Maxime Gremetz. Et le droit au travail ? Et le droit au logement ? Ils ne figurent pas dans la Constitution ?...

M. Louis de Broissia. A un moment, pendant trente secondes, je me suis pris à rêver qu'enfin vous abordiez le texte, lorsque vous avez évoqué l'autonomie de la branche famille, qui est effectivement au cœur du dispositif.

Mais vous vous êtes contentés d'affirmer péremptoirement que le projet de loi était anticonstitutionnel. J'attends toujours les arguments qui fondent votre attaque. En droit, vous n'en avez proposé aucun. Venons-en aux faits.

Ce parti communiste qui a géré la France avec le parti socialiste pendant tant d'années, qu'a-t-il fait ?

M. Charles de Courson. Rien !

M. Maxime Gremetz. Comment cela : tant d'années ?

M. Louis de Broissia. Oui, qu'avez-vous fait ? Je vais vous le rappeler, madame Jacquaint. Vous avez laissé les familles françaises se faire spolier de 65 milliards de francs.

M. Maxime Gremetz. Jusqu'à quand ? Dites-nous l'année !

M. Louis de Broissia. Cela a commencé en 1965. Donc, de 1965 à 1993.

M. Maxime Gremetz. Non ! Jusqu'à quelle année ?

M. Louis de Broissia. Puis-je vous demander de m'écouter avant de m'interrompre ?

M. le président. Parfaitement ! Monsieur Gremetz, vous n'avez pas la parole.

M. Maxime Gremetz. Soyez plus précis, monsieur de Broissia !

M. Louis de Broissia. En vingt ans, 65 milliards ont été détournés de la branche famille pour financer l'assurance vieillesse et l'assurance maladie. Vous avez laissé le pouvoir d'achat des familles dégringoler, et d'abord celui des familles nombreuses.

Mme Muguette Jacquaint. Vous, vous allégez constamment les cotisations du patronat !

M. Louis de Broissia. C'est le Centre d'études des revenus et des coûts qui l'affirme.

M. Maxime Gremetz. Dites-nous l'année !

M. Louis de Broissia. Monsieur Gremetz, j'ai été rapporteur du budget de la famille à de nombreuses reprises. Qu'avez-vous proposé, vous, parti communiste ?

M. Charles de Courson. Rien !

M. Louis de Broissia. Qu'avez-vous fait inscrire comme mesure ...

Mme Muguette Jacquaint. Je viens d'en proposer une !

M. Louis de Broissia. ... parmi toutes celles que vous avez évoquées à l'instant ? Qu'avez-vous tenté pour que votre allié, le Parti socialiste, en inscrive une seule au budget ?

Mme Muguette Jacquaint. Je demande un milliard de plus pour la famille.

M. Louis de Broissia. Et qu'en est-il des propositions soumises par le groupe communiste à la commission des affaires culturelles et que celle-ci a examinées ce matin, sans qu'aucun des représentants du groupe ait daigné venir les défendre ? Vous avez successivement proposé l'interdiction du travail de nuit, la suppression des allocations familiales au-delà de six enfants ...

M. Charles de Courson. Proposition scandaleuse !

M. Jean-Pierre Brard. On en reparlera !

Louis de Broissia. ... mesure d'une démagogie douteuse, et enfin la création d'un impôt social de plus.

Bref, il n'y a là aucune proposition qui vaille, comme il n'y a dans votre démonstration aucun argument qui aille dans le sens de l'anticonstitutionnalité. Je propose donc qu'en droit, en fait, et aussi en morale politique, la majorité de cette assemblée rejette l'exception d'irrecevabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme Muguette Jacquaint. Parlons-en, de la morale !

M. Maxime Gremetz. C'est la morale du fric !

M. le président. La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille, pour le groupe UDF.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Notre ami Louis de Broissia a dit ce qu'il fallait dire, et pas plus que lui je ne vois où serait l'inconstitutionnalité. Inutile, donc, d'épiloguer.

Un mot, en revanche, sur la proposition de suppression des allocations au-delà de six enfants. Venant du groupe communiste, elle nous a choqués, peinés même. On ne pensait pas qu'il irait jusque-là !

Je suis convaincue, madame Jacquaint, que vous voulez aider les familles. Or adopter l'exception d'irrecevabilité aboutirait à les priver des avantages que leur accorde ce projet de loi. Même s'il ne nous satisfait pas complètement, nous savons que Mme le ministre fera le maximum pour nous donner satisfaction dans la discussion des amendements.

Mme Muguette Jacquaint. S'il s'agit de votre amendement, je ne suis pas d'accord !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Pour toutes ces raisons, le groupe UDF votera contre contre l'exception d'irrecevabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole pour une explication de vote ?...

Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité soulevée par M. Alain Bocquet et les membres du groupe communiste et apparenté.

M. Charles de Courson. Les socialistes votent pour ?...

M. Laurent Cathala. On vous expliquera pourquoi.

M. Jean-Luc Préel. Ils ne sont pas pour la famille ! *(L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.)*

M. le président. Mes chers collègues, conformément à l'ordre du jour, nous allons maintenant interrompre le débat pour entendre les explications de vote et procéder au vote sur l'ensemble du projet de loi de programmation militaire.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures cinquante, est reprise à dix-neuf heures.)

4

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1995 À 2000

Explications de vote et vote sur l'ensemble d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur l'ensemble du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000 (nos 1153, 1218, 1217, 1266).

Explications de vote

M. le président. La parole est à M. René Galy-Dejean, pour le groupe du RPR.

M. René Galy-Dejean. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de la défense, mes chers collègues, le groupe du RPR votera le projet de loi de programmation militaire dont nous avons débattu mardi et mercredi derniers.

A ce stade de nos travaux, je ne reviendrai pas sur l'ensemble des raisons que j'avais développées dans mon intervention de la semaine dernière et qui ont conduit le groupe du RPR à saluer le réalisme et l'ambition de ce projet de loi.

M. Yves Verwaerde. Très bien !

M. René Galy-Dejean. Je veux simplement évoquer quelques points essentiels du projet et me féliciter de la qualité de nos travaux et donc de l'apport de la discussion parlementaire à la loi que nous allons voter dans un instant, et ce, je dois le souligner, en dépit de l'invocation souvent abusive de l'article 40 pour écarter certaines de nos initiatives.

Cette loi de programmation militaire pour les six années à venir est une bonne loi. Certains, je suis de ceux-là, ont pu même dire qu'elle était inespérée au regard des contraintes exigées par notre situation économique et budgétaire.

En effet, il n'allait pas de soi que notre pays décide de réserver à ses dépenses d'équipement militaire une croissance de 0,5 p. 100 par an, éventuellement portée à

1,5 p. 100 si la situation économique et financière le permet en 1997, et cela à un moment où nos partenaires, européens en particulier, réduisent de manière souvent drastique leur effort de défense.

Dérogatoire à la loi quinquennale sur la maîtrise des finances publiques, la loi de programation militaire permettra la poursuite de tous les grands programmes d'équipement déjà engagés et, à ce titre, doit apporter aux industriels de la défense la nécessaire visibilité dont ils ont besoin dans la conduite de leur action.

La loi de programmation préserve la liberté de choix du prochain Président de la République dans tous les domaines, et notamment dans un domaine auquel le RPR est particulièrement attaché, à savoir le maintien de la crédibilité de notre force de dissuasion nucléaire.

Nos débats ont également permis un enrichissement du texte que nous allons voter avec la prise en compte de certaines de nos principales préoccupations.

Au cours de la discussion du texte, j'avais notamment indiqué que le groupe du RPR serait très attentif à ce que les orientations prévues dans l'amendement de notre collègue Charles Cova adopté par la commission de la défense soient effectivement retenues. Je me félicite qu'à la suite d'un dialogue approfondi avec le Gouvernement le droit à une seconde période de carrière professionnelle dans la vie civile soit reconnu aux militaires.

M. Arthur Dehaine et M. Bernard Accoyer. Très bien !

M. René Galy-Dejean. Il est clair cependant que le dispositif que nous avons adopté ouvre seulement une voie et qu'il devra être complété par des dispositions législatives et réglementaires qui permettent d'en assurer la mise en œuvre effective dans les meilleurs délais.

Enfin, je ne voudrais pas conclure sans souligner la nécessité pour le Parlement d'exercer ses pleines prérogatives en contrôlant le suivi de l'exécution de la loi de programmation militaire. L'expérience nous a montré que trop de lois de programmation avaient été malmenées dans le passé. A cet égard, je me félicite que l'amendement présenté par le président de la commission de la défense, M. Jacques Boyon, et le rapporteur pour avis de la commission des finances, M. Arthur Paecht, ait été adopté par notre assemblée.

Le projet de loi de programmation militaire va donc être voté dans un instant par la quasi-totalité de notre assemblée. Mais tout ne fera alors que commencer. Les travaux d'élaboration de la loi de finances pour 1995 sont d'ores et déjà engagés. Le groupe du RPR sera attentif à ce que cette première année soit conforme aux ambitions de la loi de programmation.

C'est dans cet esprit qu'il va voter la loi de programmation militaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Serge Charles. C'était une très bonne explication de vote !

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Michel Boucheron. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames, messieurs, il y a un an, un projet de loi de programmation militaire avait été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. Il avait été adopté par la commission de la défense et, sur le plan de la doctrine, il était le même que celui-ci. Le Gouvernement pouvait donc le faire adopter tel quel.

Mais tel n'a pas été le choix de M. Balladur qui a préféré faire rédiger un Livre blanc et un nouveau projet de loi. Certains ont alors pensé que des révisions fondamentales étaient autorisées et que toutes les déviations étaient permises. Bref, un certain nombre d'imprudents sont sortis du bois.

Première déviation : l'armée de métier, vieux mythe préélectoral. Tout le monde connaît son coût exorbitant, son inefficacité, tout le monde sait qu'elle est contraire à la tradition française. Les imprudents ont dû faire marche arrière. Cela dit, monsieur le ministre d'Etat, nous souhaitons qu'un projet particulier sur la réforme du service national soit déposé, et qu'il vise une plus grande équité, une plus grande diversification des services rendus au pays et une plus grande adaptation aux compétences des appelés.

Deuxième déviation : l'arme nucléaire tactique. C'est le mythe des « frappes décapitantes » – sous-entendu : dirigées vers le Sud – ou le rêve de réinventer l'armée américaine, avec un système de missiles antimissiles. Bien sûr, tout cela a été largement rejeté, car on sait qu'il n'existe qu'une alternative : soit une agression majeure, c'est la dissuasion ; soit un conflit périphérique, auquel cas l'utilisation du nucléaire devient impossible, car ce serait la fin du mythe. Là encore, les ultras ont dû reculer.

Troisième déviation : la réintégration dans l'OTAN, vieux fantasme qui consisterait à repousser la frontière Est-Ouest jusqu'aux limites de la CEI, c'est-à-dire instaurer un nouveau Yalta, avec le risque énorme que les affaires de l'Europe soient réglées par un dialogue direct entre Washington et Moscou. Il nous faut au contraire créer un vaste système européen de sécurité. Là encore, les « déviationnistes » ont été obligés de reculer.

Quatrième déviation : la reprise des essais nucléaires. C'est la thèse du club des sceptiques, de ceux qui pensent que la course aux armements nucléaires est fatale, inéluctable. Ils vont en fait à l'encontre de leurs propres objectifs. Il faut maintenir l'exceptionnalité française. Aujourd'hui, nous sommes une puissance nucléaire sur cinq ou six, gardons-nous de devenir une puissance nucléaire sur vingt ou vingt-cinq... En fait, il faut avoir une vision positive de l'histoire et tenter le grand traité de non-prolifération.

Enfin, certains ont même évoqué l'idée de déclencher des tirs nucléaires sans l'autorisation du Président de la République ! Le Premier ministre, débordé par quelques-unes de ses troupes, s'est alors mis lui-même dans l'impasse institutionnelle. La suite, vous la connaissez : le Président de la République, chef des armées, a imposé ses vues et les « déviationnistes » ont dû reculer et se taire. Les fondements de la doctrine française étaient rétablis dans la logique des intérêts de la France et de la sécurité en Europe. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

En votant la loi de programmation militaire, nous sommes fidèles à nos idées et à notre doctrine. Nous sommes fidèles à nous-mêmes.

M. Serge Charles. En tout cas, les électeurs eux ne vous sont pas fidèles !

M. Jean-Michel Boucheron. Cela dit, nous sommes inquiets, car cette réduction du budget militaire, que nous approuvons, n'est accompagnée d'aucun programme industriel. Nous ne contestons pas le niveau de financement. Aujourd'hui, et c'est le secret d'Etat le mieux gardé de France, nous sommes à 3 p. 100 du PIBM, c'est-à-dire qu'il n'y a jamais eu aussi peu d'argent dépensé pour la défense qu'en ce moment.

M. Pierre-André Wiltzer. La faute à qui ?

M. Jean-Michel Boucheron. Encore faudrait-il que le projet soit transparent. On entend dire, en effet, dans les couloirs du ministère de l'économie et des finances, qu'un projet de gel des crédits budgétaires est en préparation et que la défense serait touchée à hauteur de 1,8 milliard. Mes chers collègues, je crains que, quelques minutes après l'adoption de cette loi, on ne nous annonce un gel nouveau des crédits militaires et que notre débat n'ait manqué de transparence.

M. Serge Charles. Tout cela est faux !

M. Jean-Claude Lefort. Vous n'avez qu'à voter contre cette loi de programmation militaire, monsieur Boucheron !

M. Jean-Michel Boucheron. Ce projet ne prévoit pas assez de coopération européenne, pas assez de plans pour promouvoir les pôles d'excellence et les technologies duales de notre industrie d'armement. Or c'est précisément ce qu'il faut faire pour qu'une partie du savoir-faire des métiers de l'armement ait des retombées sur l'industrie civile. Bref, il faut préparer un plan de l'avenir industriel, qui ne serait pas un plan de reconversion synonyme de licenciements.

En conclusion, sachez, mes chers collègues, que lors du vote des prochains budgets, les travailleurs du secteur de l'armement pourront compter sur l'extrême vigilance du groupe socialiste. *(Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Favre. Vous parlez d'un scoop !

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin, pour le groupe de l'UDF.

M. Daniel Colin. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, sans revenir sur les incidents d'hier qui nous conduisent à nous exprimer aujourd'hui seulement, permettez-moi simplement de faire observer que le proverbe qui dit que tout vient à point à qui sait attendre n'a jamais été autant d'actualité.

Nous avons donc attendu vingt-quatre heures de plus pour souligner que la première qualité de la loi de programmation militaire qui nous est soumise est l'assentiment qu'elle reçoit des trois grandes formations politiques de cette Assemblée, malgré les inquiétudes oppositionnelles de M. Boucheron. Cet assentiment n'est pas la traduction d'un plus petit commun dénominateur mais bien l'affirmation d'une volonté commune pour une défense forte, efficace et populaire.

Forte elle l'est, et le demeurera, car les investissements qui lui sont consacrés vont croître régulièrement chaque année jusqu'en l'an 2000. Ces investissements maintiendront notre industrie d'armement, la deuxième du monde, à un niveau supérieur, préservé dans la crise économique que nous traversons, et garant des emplois de ses personnels hautement qualifiés et dévoués à notre défense.

Elle marque aussi, de la part du Gouvernement, une volonté de respecter le Parlement et de l'associer au suivi de la loi puisque, chaque année, un rapport sur son exécution nous sera remis à l'appui du projet de loi de finances.

Cette loi est bien la traduction d'un effort continu et exemplaire de la nation pour sa défense, sans équivalent chez nos partenaires. Dans un contexte budgétaire difficile, c'est un choix courageux.

L'efficacité présidera également aux destinées de notre défense. En effet, la prééminence du nucléaire est maintenue, et le cœur le plus dur de notre dissuasion sera toujours constitué par les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de la nouvelle génération. Tous les programmes majeurs sont maintenus et confirmés, le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* et sa première flottille de Rafale marine, le char Leclerc et l'hélicoptère Tigre, l'avion Rafale destiné à l'armée de l'air. Maintenir tous ces programmes était un choix courageux et difficile. Vous l'avez fait, monsieur le ministre d'Etat.

Une forte priorité sera donnée également au renseignement et en particulier aux satellites, nouveau moyen de prévention et d'action qui va différencier les nations au troisième millénaire, comme le nucléaire l'a fait au milieu de ce siècle. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, une coopération européenne s'impose.

Je qualifierai enfin notre défense de « populaire ». Fondée sur le service national, elle est enracinée dans le cœur de la nation. Elle sera capable également, grâce à une professionnalisation accrue de nos armées, de se projeter à l'extérieur dans des missions de plus en plus nombreuses, complexes et nécessaires, pour le maintien de la paix comme pour la défense des intérêts de notre pays.

Certes des interrogations demeurent. Je dirai que paradoxalement il est bon qu'il en soit ainsi. Les voiles de l'avenir ne se soulèvent qu'un à un, et il aurait été présomptueux et dangereux pour la France que la loi de programmation ait l'ambition de tout prévoir.

Il appartiendra en effet au prochain Président de la République de décider en 1995 de la reprise des essais nucléaires qui, nous le répétons une fois encore avec force, sont nécessaires à l'acquisition des techniques de simulation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Il importe que sa liberté de choix soit préservée. C'est bien ce que le Premier ministre a réaffirmé devant nous le 24 mai dernier.

Tel sera aussi le cas pour les missiles sol-sol du plateau d'Albion, dont le futur Président de la République devra définitivement décider de l'avenir.

Procéderont également de sa décision et des nouvelles possibilités économiques de notre pays en 1997 le lancement et la continuation des programmes majeurs d'armement : la mise en chantier d'un deuxième porte-avions, l'hélicoptère NH 90 et l'avion de transport ATF.

Je souligne que ces deux derniers programmes illustrent les larges perspectives de coopération européenne ouvertes par la loi.

Comme l'a affirmé M. le ministre d'Etat : « Si les Britanniques, les Allemands et les Français ont une stratégie commune dans le domaine industriel, ils sauveront littéralement l'Europe de la défense. »

Cette loi de programmation militaire devrait nous permettre de protéger nos intérêts dans un nouvel environnement stratégique. Elle traduit un effort de défense exemplaire. Dans un contexte difficile, les choix courageux ont été faits. Et même si la situation économique nous fait obligation de répartir nos efforts dans le temps, nous nous réservons cependant des possibilités éventuelles d'accélérer les choses selon les circonstances.

Le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, sera une bonne loi pour la défense de la France. Il n'hypothèque pas l'avenir, il le prépare. Le groupe de l'UDF, au nom duquel je m'exprime, le votera avec espoir et confiance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier, pour le groupe communiste.

M. Guy Hermier. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le ministre d'Etat, mes amis Alain Bocquet, Paul Mercieca, Jean-Claude Lefort et Ernest Moutoussamy ont développé les raisons de l'opposition de fond du groupe communiste à votre loi de programmation militaire. Au terme de ce débat, nous avons plus encore le sentiment que la France est en train de gâcher, pour elle et par conséquent pour l'Europe et les peuples du monde, une formidable opportunité historique.

Plusieurs députés du groupe communiste. Très bien !

M. Guy Hermier. Depuis des décennies, le monde a vécu au rythme de l'opposition entre deux blocs antagonistes, une opposition qui a entraîné une course effrénée aux armements. Des sommes inimaginables ont été dilapidées dans la production d'armes de plus en plus sophistiquées, alors qu'elles auraient pu servir au développement. Des arsenaux terrifiants ont été constitués, notamment nucléaires, au point de menacer toute vie sur la planète.

Avec l'effondrement des pays qui se réclamaient du socialisme dans l'Est européen, un des deux blocs s'est disloqué à une vitesse incroyable sous nos yeux. Une occasion historique inédite s'est ainsi créée de réaliser une avancée décisive du désarmement et de la paix.

Plusieurs députés du groupe communiste. Très bien !

M. Guy Hermier. Sans s'engager réellement dans cette voie tous les grands pays occidentaux – les USA, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne – l'ont compris et ont décéléré leurs dépenses d'armements. Tous, sauf la France.

Plusieurs députés du groupe communiste. Exactement !

M. Guy Hermier. Votre loi de programmation militaire prévoit au contraire une augmentation de 0,5 p. 100 par an des crédits et même de 1,5 p. 100 si la situation économique le permet. Ainsi, 613 milliards de francs seront consacrés, en six ans, à ce qu'il faut bien appeler une véritable relance de la course aux armements, une relance d'autant plus injustifiable qu'on ne voit pas pourquoi la modification de la situation internationale serait une réalité pour les autres pays et pas pour la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Pierre Favre. Vous disiez la même chose au moment du pacte germano-soviétique ! On a vu où ça nous a conduits !

M. Guy Hermier. La vérité est que vous vous proposez de consacrer des sommes énormes à la mise sur pied d'une force de 120 000 à 130 000 hommes, dite projetable, dont les missions ne seraient pas de défendre nos frontières, mais d'intervenir sur des terrains éloignés du territoire national. Que plusieurs foyers de conflits ensanglantent ou menacent d'ensanglanter le monde, c'est, hélas ! une triste réalité ! Mais c'est à l'ONU et à ses forces d'interposition d'intervenir, si nécessaire, en toute indépendance et dans le respect du droit des peuples.

Mme Muguette Jacquaint. Très bien !

M. Guy Hermier. Sauf à vouloir jouer le rôle de gendarme international dans une partie du monde, la France ne devrait avoir d'autre objectif que de contribuer aux efforts de paix de la communauté internationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

Une deuxième raison de la relance des crédits militaires français tient à la volonté affichée de presser le pas dans la constitution d'une défense européenne prévue par le traité de Maastricht. Votre gouvernement veut ainsi donner l'exemple, quitte à mettre en cause les bases nationales de notre industrie d'Etat d'armement, qui n'assure que 5 p. 100 de la fabrication de nos armements et de l'indépendance française.

Enfin, le Gouvernement et la majorité – on vient encore de l'entendre à l'instant – ont ouvertement plaidé pour que la France reprenne unilatéralement ses essais nucléaires, et la loi dégage d'importants moyens pour les poursuivre demain en laboratoire.

M. Pierre Lellouche. Heureusement !

M. Guy Hermier. Or beaucoup de pays, notamment du Sud, font avec raison de la signature d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires un préalable à la prorogation du traité de non-prolifération qui arrive à échéance en 1995. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Par conséquent, l'attitude que vous imposez à la France revient à encourager la prolifération nucléaire à travers le monde. C'est absolument irresponsable ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Jean-Claude Lefort. Voilà la vérité !

M. Pierre Favre. Comme les communistes de Corée du Nord !

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre d'Etat, alors que l'opposition des blocs n'existe plus, l'heure est au contraire à supprimer la menace nucléaire, ...

M. Jean-Claude Lefort. Voilà !

M. Guy Hermier. ... à réduire les dépenses d'armement...

M. Jean-Claude Lefort. Voilà !

M. Guy Hermier. ... à limiter et contrôler la vente des armes...

M. Maxime Gremetz. Très juste !

M. Guy Hermier. ... à assurer une reconversion progressive des industries d'armement pour préserver l'emploi.

M. Maxime Gremetz. Très juste !

M. Guy Hermier. L'heure est à consacrer ces « dividendes de la paix » au développement humain, notamment dans les pays les plus pauvres.

Seul le groupe communiste a fait entendre cette voix, la voix du désarmement et de la paix, de la sécurité et de la coopération. Seul, par conséquent, mais en concordance avec l'opinion largement majoritaire des Français...

M. Bernard de Froment. Six pour cent !

M. Guy Hermier. ... et – j'en suis convaincu – avec d'autres, au fond de leur conscience sur ces bancs,...

Plusieurs députés du groupe communiste. Très bien !

M. Guy Hermier. ... nous voterons contre une loi de programmation militaire qui s'inscrit si manifestement à contre-courant de l'histoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

M. Jean-Claude Lefort. Le groupe communiste vote contre !

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassem-

blement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jacques Boyon, *président de la commission.* Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la défense, une fois ce vote acquis – et je m'en réjouis – je tiens, au nom de la commission, à vous remercier pour l'esprit d'ouverture et de concertation que vous avez manifesté tout au long de la discussion du projet de loi, même si je partage le point de vue qu'a exprimé mon collègue et ami René Galy-Dejean sur l'application quelquefois un peu brutale de l'article 40.

Je vous remercie aussi d'avoir, d'ores et déjà, accepté de poursuivre la concertation avec la commission de la défense sur quelques sujets importants : le service national, les réserves et, d'une manière plus générale, l'exécution de la loi de programme. Nous voulons tous, en effet, avec vous, veiller à ce que cette programmation en soit véritablement une.

Mes chers collègues, ceux qui n'ont pas suivi ces débats et qui n'ont lu que les comptes rendus de la presse ont pu avoir le sentiment que, pour l'essentiel, ils avaient porté sur la question des expérimentations nucléaires. Sur ce point, les choses sont tout à fait claires. Nous connaissions la position du Président de la République ; nous la respectons parce qu'il est le chef des armées. Une grande majorité de la commission de la défense ne souhaitait pas revenir sur ce sujet en rappelant son point de vue qui est aussi celui de la majorité de cette assemblée, car elle n'entendait pas en quoi que ce soit discuter les prérogatives traditionnelles du chef de l'Etat en la matière. Je crois, en effet, que nous n'avions rien à gagner à étaler les divergences de points de vue sur ce plan. Nous connaissions la position du Gouvernement puisque le Premier ministre d'abord et vous-même ensuite, monsieur le ministre d'Etat, aviez dit ce que vous en pensiez. Nous avons désormais la certitude que le chef de l'Etat de demain, comme le chef de l'Etat d'aujourd'hui, aura la pleine et entière responsabilité des décisions en ce domaine.

Après avoir entendu les explications de vote du groupe communiste qui a été le seul à ne pas voter cette loi de programmation, je souligne que l'essentiel de la loi porte sur l'effort de défense que nous faisons, mais un effort de défense mesuré. Je ne souhaite pas que quiconque à l'extérieur de cette assemblée puisse croire que cette loi de programmation, pas plus que les précédentes, est une sorte de contribution à une course aux armements. *(Protestations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Jean-Claude Lefort. Evidemment que si !

M. Jacques Boyon, *président de la commission.* La France n'a jamais participé à la course aux armements ni par ses dépenses ni par ses exportations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Guy Hermier. Le débat est clos ! De quel droit le reprend-on, monsieur le président ?

M. Jacques Boyon, *président de la commission.* Je dirai même que ce qui ressort de la loi de programmation c'est précisément une volonté de maîtriser et de réduire les coûts de notre défense parce que la majorité de cette assemblée veut consacrer à la défense tout ce qui est nécessaire et pas plus.

En conclusion, monsieur le ministre d'Etat, rien ne sépare la commission de la défense de l'analyse que vous avez faite et que vous avez traduite dans le projet de loi que je me réjouis de voir adopté par une grande majorité de l'Assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Maxime Gremetz. C'est scandaleux ! On recommence le débat !

M. le président. Chers collègues, je vous rappelle que le président de la commission et le ministre peuvent s'exprimer quand ils le souhaitent.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

M. François Léotard, *ministre d'Etat, ministre de la défense.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ajouterai quelques mots seulement, mais quelques mots chargés d'un double sentiment de gratitude et de responsabilité.

Gratitude, monsieur le président de la commission de la défense, envers vous-même et envers les rapporteurs. Monsieur Paecht, monsieur Lequiller, avez, au cours de ces débats, exprimé avec beaucoup de clarté, beaucoup de force et beaucoup de conviction ce qui était nécessaire pour la défense de notre pays. Je tiens à vous en remercier.

Gratitude à l'égard des groupes et de leurs orateurs. M. Galy-Dejean, au nom du groupe du Rassemblement pour la République, a fait, avec beaucoup de force, référence aux plus belles traditions du mouvement gaulliste. Je remercie aussi M. Voisin et M. Colin, qui se seront exprimés au nom du groupe de l'Union pour la démocratie française, de la qualité de leurs interventions, ainsi que M. Boucheron pour le parti socialiste.

M. Jean-Claude Lefort. Et nous ? C'est du sectarisme !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Gratitude aussi à l'égard des cinquante orateurs de tous les groupes qui se sont exprimés devant la représentation nationale.

Je me suis efforcé d'aller devant les commissions de la défense, des affaires étrangères, des finances. Jusqu'aux intempéries d'hier après-midi, le ciel était serein *(Sourires)* ; il le redevient ce soir et je remercie chacune et chacun d'entre vous.

Sentiment de responsabilité, ensuite, d'abord de l'Etat. Je citerai à ce propos la très belle phrase du général de Gaulle, mesdames, messieurs les députés, parce qu'elle domine notre débat : « La défense est la première raison d'être de l'Etat. Il ne peut y manquer sans se détruire lui-même. »

M. Serge Charles. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Nous faisons référence aujourd'hui à cette définition.

Responsabilité aussi de la France tout entière, à la fois industrielle, sociale – monsieur Hermier – et internationale car le poids de la France est lié à la qualité et à la loyauté de ses engagements.

Enfin, responsabilité à la fois morale et matérielle : morale parce que nous défendons non pas seulement le territoire de notre pays, mais aussi certaines valeurs auxquelles nous sommes attachés – c'est le cas aujourd'hui en ex-Yougoslavie – et matérielle car nous avons le devoir et le droit de défendre partout dans le monde, que ça plaise ou non, nos intérêts.

Cette loi, mesdames, messieurs, est faite à la fois de lucidité, de respect et d'ambition.

Lucidité, car nous connaissons le monde qui nous entoure, avec la guerre et les crises qui le déchirent.

Respect, parce que nous avons des obligations que nous souhaitons accomplir.

Respect vis-à-vis de la communauté militaire. M. Galy-Dejean a cité l'amendement Cova auquel le Gouvernement a apporté son soutien. Je crois que c'est une bonne décision qu'a prise l'Assemblée nationale et qui traduit les responsabilités que nous avons vis-à-vis de l'institution militaire.

Respect vis-à-vis de la jeunesse française. Nous reprenons, petit à petit, une partie des conclusions du rapport Marsaud sur le service national : plus d'égalité, plus de transparence, plus de formation professionnelle.

Respect vis-à-vis de l'opinion publique qui a le droit de savoir ce qui est fait de ses ressources et de la force qu'elle délègue.

C'est aussi une loi d'ambition. Le soutien des trois grandes familles politiques françaises, même s'il n'a pas la même signification pour chacune, est à prendre pour ce qu'il est : l'adhésion de la majorité et l'acquiescement – ce n'est pas tout à fait la même chose - d'une partie de l'opposition.

Notre démarche, monsieur Boucheron, n'est pas arrogante mais volontaire. La progression de 0,5 p. 100 est la traduction d'une volonté politique.

Cette démarche n'est pas agressive mais pacifique. Tous les scénarios qui figurent dans le Livre blanc sont des scénarios pacifiques de défense de nos intérêts dans le monde. La France, comme l'a dit M. Boyon, poursuit les efforts de désarmement qu'elle a engagés depuis longtemps, mais elle entend maintenir son effort nucléaire, fût-ce au prix des essais si cela paraît nécessaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mesdames, messieurs les députés, à quelques jours de la célébration du cinquantenaire de la libération de notre pays, c'est en songeant au sacrifice et à l'engagement des soldats de Normandie et de Provence que je souhaite conclure. Ils savaient bien, eux, qu'il n'y a jamais de paix dans la faiblesse, qu'il n'y a jamais de liberté dans le renoncement, qu'il n'y a jamais de sécurité dans l'abdication des responsabilités ou des engagements. *(Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 1201, relatif à la famille.

Mme Colette Codaccioni, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 1239).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103940421 – 000694